



Rapport financier 2020





6 Répartition

Sanastera	8
Répartition France	9
Répartition Allemagne	11
Répartition Belgique	12

13 Sophese

14 Soins à la personne

Oxypharm	16
Médilis	18

20 Solutions à l'officine

Isipharm	22
Eurolease	24
Le réseau « Les Pharmaciens Associés »	25
Le Réseau Santalis	27
CERP Rouen Formation	28

30 Solutions à l'industrie

Eurodep	32
Eurodep Pharma	34
Première Ligne	35
La Centrale des Pharmaciens	36

38 Rapport d'activité

Exercice 2020	40
Modification de présentation et de méthode d'évaluation	42
Evènements post-clôture	42
Gestion des risques	42
Activités en matière de recherche et de développement	43
Information sur les délais de paiement	46
Informations portant sur les titres de la société	47
Prises de participations significatives et prises de contrôle	48
Charges non fiscalement déductibles	48
Modification du règlement intérieur	48
Informations sociales	49

50 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la Direction Générale	52
Mandats exercés	53
Gouvernance de la coopérative	56

58 Déclaration de Performance Extra-Financière

(Sommaire)



Assemblée générale du 18 juin 2021

Ordre du jour	64
Projet de résolutions	65



Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31.12.2020	70
Compte de résultat consolidé au 31.12.2020	72
Annexe aux comptes consolidés	73
Rapport des Commissaires aux Comptes	94



Comptes sociaux

Bilan au 31.12.2020	98
Compte de résultat au 31.12.2020	100
Annexe aux comptes annuels	101
Rapport des Commissaires aux Comptes	110
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	112







Rapport de Gestion







Rapport
de Gestion



Répartition

Maîtriser l'approvisionnement
de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations,
le pharmacien doit gagner du temps tout en préservant sa rentabilité.



Le Groupe Sanastera S.p.A., composé essentiellement des activités française, allemande et belge de répartition pharmaceutique ainsi que de trois filiales du Pôle Solutions à l'officine (CERP Rouen Formation SAS en France, LPA Santalis et H & T en Belgique), réalise au 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires de 9 475 M€ en progression de + 4,6% par rapport à l'exercice précédent et un résultat net de 32,2 M€ contre 31,0 M€ en 2019.

Le chiffre d'affaires réalisé par ce Groupe en 2020 a bénéficié d'une hausse de + 6,8% en Allemagne, + 1,7% en France et + 5,1% en Belgique.

La rentabilité d'exploitation passe de 48,7 à 52,8 M€ soit une augmentation de 4,1 M€. Cela s'explique principalement par l'amélioration de la rentabilité d'exploitation sur la France (+ 3,6 M€) et la Belgique (+ 0,6 M€) alors que l'Allemagne enregistre un très léger tassement (- 0,1 M€).

La contribution de chaque pays au compte de résultat consolidé est la suivante :

En M€	France	Allemagne	Belgique	Italie	Total 31.12.2020	Total 31.12.2019
Chiffre d'affaires net	3 871,2	5 217,9	386,3	-	9 475,4	9 060,1
Résultat d'exploitation	25,5	27,1	0,6	(0,4)	52,8	48,7
Résultat financier	0,9	(3,9)	(0,3)	-	(3,3)	(1,2)
Résultat courant avant impôts	26,4	23,2	0,3	(0,4)	49,5	47,5
Impôts	(8,9)	(8,0)	(0,2)	(0,2)	(17,3)	(16,5)
Résultat net	17,5	15,2	0,1	(0,6)	32,2	31,0

Les comptes consolidés du Groupe Sanastera sont établis en normes IFRS (International Financial Reporting standards).

La variation des capitaux propres du groupe en IFRS (en M€) est la suivante :

	31.12.2020	31.12.2019
Capitaux propres à l'ouverture	598,4	600,0
Résultat de l'exercice	32,2	31,0
Distribution de dividendes	(19,4)	(19,4)
Autres variations	(0,9)	(13,2)
Capitaux propres à la clôture	610,3	598,4

Le Groupe affiche une variation nette positive de ses capitaux propres de 11,9 M€ sur l'exercice 2020. ■

CHIFFRES CLES

9,4 Md€ Chiffre d'affaires

+ 32,2 M€ Résultat net

Expertise et proximité

CERP Rouen se définit comme un grossiste-répartiteur de proximité. Ses 32 agences sont le garant d'une liberté de prescription et de délivrance. Un choix qui permet au pharmacien d'officine de conserver un rôle incontournable dans la distribution du médicament.

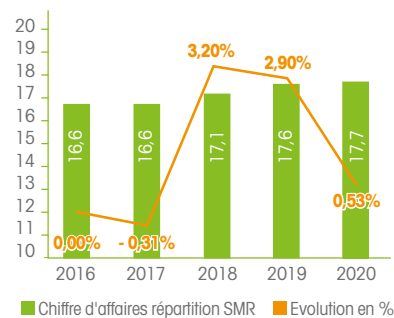
L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact sur l'activité des pharmacies et donc du secteur de la répartition pharmaceutique notamment pendant les périodes de confinement. Parallèlement la répartition pharmaceutique a été sollicitée dans ce contexte difficile pour la distribution des masques d'Etat, cette activité a généré pour l'ensemble du secteur des revenus complémentaires. Enfin un nouvel arrêté de marge du 14 septembre 2020, publié au Journal Officiel le 17 septembre 2020, a modifié favorablement la marge des répartiteurs pharmaceutiques pour les médicaments remboursables. Cet arrêté comprend une nouvelle structure de marge dite « mesure d'urgence liée à la crise Covid-19 » applicable du 30 septembre 2020 au 31 janvier 2021 ayant un impact positif pour l'ensemble de la profession de l'ordre de 30 M€, ainsi qu'une seconde structure de marge applicable au 1^{er} février 2021 qui aura également un impact favorable pour l'année 2021, combiné à celui de la mesure précédente sur le seul mois de janvier, de l'ordre de 40 M€ pour l'ensemble de la profession. Cette mesure tant attendue depuis plusieurs années par la profession, traduit la reconnaissance de la valeur de l'activité des répartiteurs pharmaceutiques et de leur engagement quotidien d'acteur indispensable de santé publique, particulièrement mis en exergue en cette période de crise sanitaire.

Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique, qui a été impacté par la pandémie, a connu une hausse modérée de 0,53%. Le chiffre

d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 17,7 Milliards d'€ contre 17,6 Milliards d'€ en 2019.

Chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT) Évolution du chiffre d'affaires en %



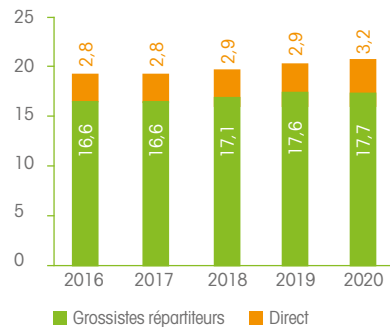
Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2020, le chiffre d'affaires des ventes de médicaments en France est en hausse de 1,81% soit 20,9 Milliards d'€ (PGHT) comparé à 20,5 Milliards d'€ en 2019.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-contre. La part des ventes directes représente 15,37% du chiffre d'affaires de SMR en PGHT en 2020 contre 14,28% en 2019. Le chiffre d'affaires des génériques a augmenté de 6,53% sur 2020 et représente 19,94% des ventes de SMR soit une hausse par rapport à 2019 puisque la part du générique s'élevait à 19,05% en valeur. Les génériques ont été vendus en direct à 19,9% en 2020 contre 20,4% en 2019 et par les grossistes-répartiteurs à hauteur de 80,1% comparé à 79,6% l'an passé.

Cette évolution de la ventilation de la distribution du générique, confirme cette année encore le transfert progressif des flux de génériques du direct vers la répartition. La part des ventes directes en France reste néanmoins très importante comparée aux autres pays Européens.

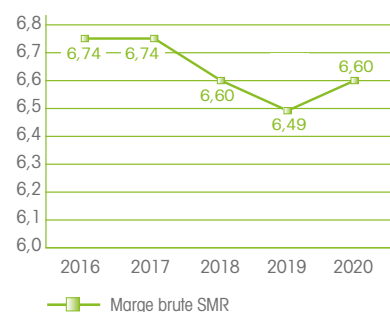
Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)



Evolution de la marge des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR est en hausse sur 2020 à 6,60% contre 6,49% en 2019. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (1,06% en moyenne sur 2020) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients. ■■■

Marge brute SMR



■■■ CERP Rouen SAS

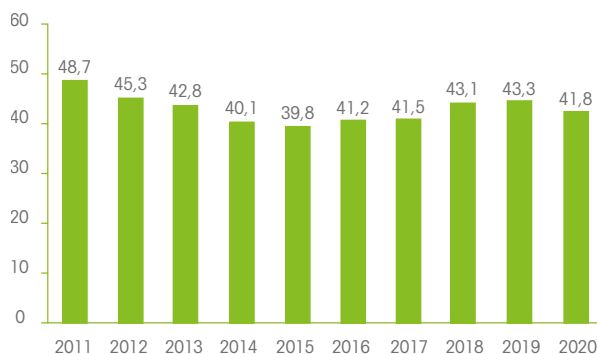
Le chiffre d'affaires brut répartition enregistré sur l'exercice 2020 une hausse de 1,44% pour atteindre 3 855 195 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société enregistrée une hausse de 1,81% entre 2019 et 2020 et s'élève à 3 964 853 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en hausse de 0,11 point sur 2020.

Les remises commerciales sont en baisse de 1 M€.

La contribution sociale versée à l'ACOSS est en baisse de 1,5 M€ sur l'année 2020.

Contribution sociale en millions d'euros



Compte tenu de ces 3 éléments cumulés, on constate une hausse du taux de marge nette répartition de 0,22 point qui atteint 4,77%. La marge nette société incluant les autres produits annexes est en hausse sur l'année 2020 comparé à 2019 et s'élève à 5,71%.

Les frais généraux hors éléments exceptionnels sont globalement stables à 1,53% du chiffre d'affaires brut en 2020.

Les charges de personnel sont en hausse de 1,4 M€ et représentent 2,78% du chiffre d'affaires brut comparé à 2,80% en 2019.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 3,6 M€.

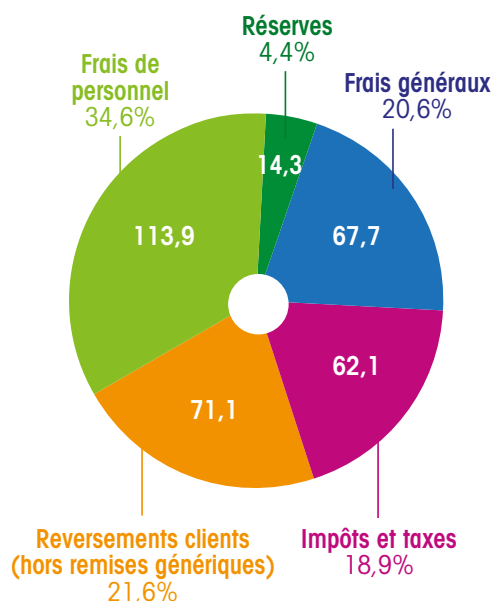
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 35,1 M€ en hausse de 11,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est négatif à - 1,3 M€ portant ainsi le résultat courant à 33,8 M€.

Le résultat exceptionnel est négatif à - 5,2 M€, ce montant comprend une charge exceptionnelle de - 6,6 M€ correspondant à la fraude dont CERP Rouen a été victime.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 18,2 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 9 M€ ■

Utilisation de la marge brute : 329,1 M€ en 2020



CHIFFRES CLES

4,0 Md€ Chiffre d'affaires

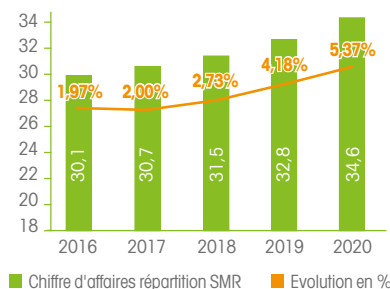
+ 18,2 M€ Résultat net

L'année 2020 est de nouveau caractérisée par une concurrence accrue entre tous les acteurs du marché et un niveau de remises accordées aux pharmaciens très élevé.

Le marché

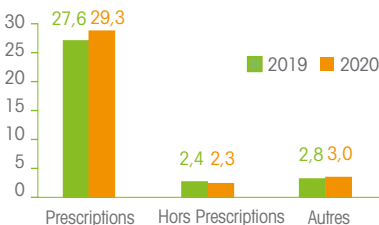
Compte tenu de l'évolution démographique et de l'innovation constante, le marché pharmaceutique allemand est fondamentalement un marché en croissance, mais les mesures de politique de santé neutralisent cette croissance naturelle. On constate également le développement des circuits de distribution alternatifs, comme la vente directe (entre le fabricant et la pharmacie) ou la vente par correspondance. De ce fait, l'évolution du marché de la répartition pharmaceutique allemand sur l'année 2020, en prix de vente pharmacie, s'élève à + 1,8 Milliard d'€ soit une hausse de 5,37%, supérieure à celle de l'an dernier, pour atteindre un total de 34,6 Md€.

Chiffre d'affaires en milliards d'euros (Prix net pharmacie) Évolution du chiffre d'affaires en %



Cette hausse des ventes est majoritairement liée à celle du segment des médicaments de prescription qui représente 84,6% du marché et s'élève à 29,3 Milliards d'€ en 2020. Le segment des produits OTC est quant à lui légèrement en baisse sur 2020 et celui des autres produits est en hausse de plus de 7 points en raison notamment de la forte demande d'équipement de protection individuelle liée à la pandémie du COVID-19.

Structure des ventes en milliards d'euros (Prix net pharmacie)



Au 31 décembre 2020, onze grossistes-répartiteurs sont toujours actifs en Allemagne avec un modèle de distribution classique et un total de 110 établissements dans toute l'Allemagne qui approvisionnent les pharmacies dans leurs zones de livraison respectives.

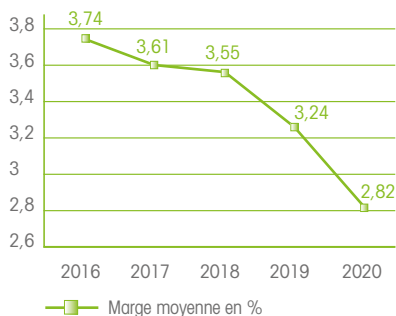
Par ailleurs, en novembre 2020, on note la concrétisation d'une joint-venture entre deux grossistes pharmaceutiques opérant en Allemagne, qui avait déjà été annoncée en décembre 2019, et qui est désormais active.

Compte tenu de l'offre importante, chaque pharmacie peut être approvisionnée par plusieurs grossistes pharmaceutiques traditionnels, mais aussi directement via l'industrie pharmaceutique ou via un grossiste avec un modèle de distribution alternatif.

Outre le nombre de livraisons quotidiennes, la qualité de service et les prestations complémentaires proposées, la concurrence en Allemagne se fonde principalement sur le montant des remises accordées aux pharmacies par les grossistes-répartiteurs.

Ainsi, l'année 2020 est toujours caractérisée par une concurrence accrue entre les acteurs du marché et un niveau de remises accordées aux pharmaciens élevé. Cette année encore la marge moyenne des répartiteurs a poursuivi sa chute en atteignant 2,82%, cette baisse est principalement liée à la part toujours plus croissante des produits chers à faible marge.

Marge moyenne en %



Sanacorp Pharmahandel GmbH : activité 2020

Avec un total de 5 218 025 K€ comparé à 4 886 330 K€ en 2019, le chiffre d'affaires net 2020 est en hausse de 6,79%. Cette hausse du chiffre d'affaires est supérieure à l'évolution du marché (+ 5,37%).

La marge brute est en baisse à 4,29% sur 2020 comparé à 4,53% en 2019, celle-ci est impactée par la hausse du volume de vente des produits chers et de la dépréciation des produits en lien avec la pandémie. Après prise en compte des autres produits d'exploitation, le revenu opérationnel de la société est passé de 257 162 K€ en 2019 à 259 520 K€ soit une hausse de 0,92%.

Les charges de personnel sont stables à 121 218 K€ comparé à 121 493 K€ en 2019. Les autres charges d'exploitation sont en hausse de + 1,68% et passent de 104 098 K€ en 2019 à 105 845 K€ en 2020, cette hausse est principalement liée à celle des coûts de transport ainsi qu'aux équipements de protection des salariés en lien avec l'épidémie de COVID-19. Les dotations aux amortissements et dépréciations sont en hausse de 300 K€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève fin 2020 à 24,4 M€ en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2019.

Après prise en compte du résultat financier en légère hausse à 4,4 M€ et de l'impôt en baisse de 0,3 M€, le résultat net 2020 s'élève à + 13,3 M€ contre + 12,5 M€ en 2019. ■

CHIFFRES CLES

5,2 Md€

Chiffre d'affaires

+ 13,3 M€

Résultat net

L'année 2020 a vu le marché belge de la répartition décroître de - 0,7%. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une croissance de + 4,77%. Sa part de marché poursuit son augmentation, passant de 10% à 10,3%.



Les faits marquants de l'exercice

Conséquence directe de la crise sanitaire, CERP SA a traversé le premier semestre de l'année 2020 dans un climat de forte incertitude, redoutant de ne pas pouvoir maintenir un niveau suffisant d'activité. L'engagement et le professionnalisme de l'ensemble de ses collaborateurs ont permis de faire face à ces difficultés et d'assurer la continuité de sa mission de santé publique.

La pandémie a, par ailleurs, eu un impact sur l'opération de remplacement de l'automate de l'agence d'Anderlecht dont l'installation a été reportée. L'automate a pu finalement être livré avec quelques mois de retard et est opérationnel depuis le mois de juin 2020.

En 2020, CERP SA a retrouvé de la rentabilité grâce à des opérations commerciales entreprises auprès des clients. Par ailleurs, l'activité Ordres Labos enregistre une hausse de + 3,8% par rapport à 2019 amenant ainsi son chiffre d'affaires à 36,8 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 9,2%.

En 2020, la marge brute est de 10,91% contre 10,86% en 2019. Cette faible augmentation s'explique notamment par le contexte sanitaire : l'activité a été exceptionnellement importante au cours du premier semestre avant de ralentir très fortement lors du second aboutissant à un équilibre global.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires brut total de CERP SA est de 400,5 M€ contre 382,2 M€ en 2019, dont 363,1 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de 4,86% comparé à 2019.

Les frais de personnel sont en augmentation de 2,6% par rapport à 2019 et représentent 10 M€.

S'agissant des frais généraux, ils s'élèvent à 6,4 M€ en 2020 contre 5,8 M€ en 2019, subissant ainsi une hausse de 9%. Cette évolution est notamment explicable par les frais engendrés par le report de l'installation du nouvel automate d'Anderlecht.

Le résultat d'exploitation s'élève à 638,5 K€ en 2020. Le résultat financier se dégrade légèrement à - 80 K€ contre - 66 K€ durant l'exercice précédent. Le résultat net 2020 s'élève à 316 K€ contre - 140 K€ en 2019. ■

CHIFFRES CLES

400 M€ Chiffre d'affaires

+ 316 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

Dans un contexte économique fortement dégradé par la pandémie, CERP SA se prépare à affronter une année difficile. Cependant, soutenue par une activité commerciale favorable, l'entreprise s'attachera à maintenir un bon niveau de rentabilité.

En parallèle, CERP SA s'implique, en tant que membre de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR), dans les négociations avec les pouvoirs publics belges et œuvre pour une renégociation de la marge réglementée de la distribution des médicaments.



La holding, filiale d'Astera, contrôle une des sociétés du pôle « Solutions à l'officine » Isipharm S.A., filiale dédiée à l'informatique officinale ainsi que les deux sociétés du pôle « Soins à la personne », à savoir Oxypharm S.A. et les Laboratoires Médilis S.A.S.

Le 10 juillet 2020, Oxypharm a acquis l'intégralité des actions des Laboratoires Médilis, société spécialisée dans le domaine de l'incontinence, dont le siège est à Lisieux (14) ; cette dernière a contribué aux résultats du Groupe Sophèse sur l'ensemble du second semestre 2020.

En ce qui concerne Isipharm, deux événements marquants sont à souligner sur l'exercice 2020 :

- D'une part, la signature en août d'un accord tripartite avec CERP Rouen et Caduciel (la filiale informatique de CERP Rhône Méditerranée) pour la distribution du logiciel LEO ;
- D'autre part, sa recapitalisation à hauteur de 5 700 K€, lui permettant ainsi de faciliter son développement sur les années à venir.

Sophèse S.A. a clos l'exercice 2020 avec un résultat net social de 1 429 K€.

En ce qui concerne les comptes consolidés, les sociétés que contrôle Sophèse ont participé à son résultat d'exploitation consolidé de la manière suivante :

	2020	2019
Pôle Soins à la personne	8 933 K€	5 219 K€
Pôle Solutions à l'officine	(1 229 K€)	(956 K€)
Holding	(41 K€)	(44 K€)
TOTAL	7 663 K€	4 219 K€

L'amélioration du résultat d'exploitation consolidé est due à l'excellente performance d'Oxypharm dont le chiffre d'affaires a progressé de 6,2% et la contribution au résultat d'exploitation de 3,6 M€.

Le résultat net consolidé du Groupe est passé de 2 904 K€ en 2019 à 4 983 K€ en 2020.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 56 820 K€ (avant affectation) au 31/12/2020 contre 53 082 K€ au 31/12/2019. ■





Rapport
de Gestion



Soins à la personne

Développer son activité de maintien à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes représente un fort potentiel de croissance.

Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès de sa patientèle, pour le maintien à domicile.



Développer l'activité de maintien à domicile

Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions médicotéchniques d'un prestataire et des compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.

Les faits marquants de l'exercice

Face au contexte sanitaire qui a marqué l'année 2020, Oxypharm a très rapidement mis en place différentes mesures afin de poursuivre son activité : une cellule de gestion de crise a été créée, de nombreuses consignes ont été communiquées aux équipes, des Equipements de Protection Individuelle (EPI) ont été fournis. L'entreprise a opéré une large adaptation des modalités de travail : recours important au télétravail, maintien des contacts avec les clients par téléphone, management et formation à distance par le biais des outils digitaux.

Cette prise en compte précoce de la pandémie a permis d'éviter les cas graves de COVID dans les équipes et aucune interruption de service n'a été observée dans les agences. Malgré cela, certains projets d'organisation n'ont pas pu avancer selon le planning prévu.

Dans le cadre de la poursuite des travaux sur l'amélioration de la relation téléphonique avec ses clients, Oxypharm a constaté des défaillances liées à l'opérateur et à l'outil de gestion téléphonique. La décision de changer d'outil a été prise, un nouveau cahier des charges élaboré et le choix du nouvel outil finalisé fin 2020. La démarche de transition sera menée en 2021.

Oxypharm a su s'adapter aux impacts de la crise sanitaire sur son activité en maîtrisant sa chaîne d'approvisionnement amont, limitant ainsi les phénomènes de ruptures et de pénuries. Les sollicitations ont été très fortes sur les prestations et produits liés à la prise en charge à domicile de patients atteints de la COVID, en particulier concernant la demande sur l'équipement en oxygène. Oxypharm a su répondre à cette forte demande grâce à la gestion interne des stocks de concentrateurs, au suivi des réapprovisionnements auprès des fournisseurs et à une maintenance efficace. L'impact global mesuré sur la croissance des activités est positif.

L'année 2020 marque donc pour Oxypharm le retour d'une forte croissance des activités, celle-ci étant partiellement liée à la pandémie de COVID-19, et essentiellement issue de la vente de dispositifs médicaux. La société a procédé à l'élargissement de la gamme Vitadomia et observe une bonne croissance des activités médicotéchniques et du secteur médicosocial.

Par ailleurs, Oxypharm a bénéficié, au cours de l'année écoulée, d'un fort développement des activités en pharmacie, tiré par l'offre Pharmacien Conseil MAD qui

continue de séduire les clients. Près de 100 nouveaux pharmaciens ont souscrit à cette offre ce qui permet à Oxypharm de compter 1085 membres de Pharmaciens conseil MAD. En particulier, l'ouverture de sites Internet Click & Collect pour les pharmacies a continué sur un rythme très soutenu. Fin 2020, 621 sites sont en ligne et le nombre des réservations via l'ensemble des sites a doublé.

En outre, la plateforme logistique d'Oxypharm, située à Saint-Yrieix, est parvenue à son fonctionnement nominal : toutes les références standard commercialisées y étaient stockées à partir du mois de novembre. L'approvisionnement des agences est opéré depuis ce site selon un rythme hebdomadaire, et pour certaines, bi-hebdomadaire. (Chiffres clés de l'agence de Saint-Yrieix : 3 400 références, 20 tonnes de matériels réceptionnées par jour, 140 palettes préparées et expédiées par jour.)

Enfin, Oxypharm poursuit sa démarche de dynamisation de l'ensemble de ses actions visant à promouvoir le rôle des pharmaciens dans l'interprofessionnalité et la coordination du parcours de soins en ville. L'accent a été mis en 2020 sur l'animation des associations Hospivia, et de leur valorisation auprès des prescripteurs. La société enregistre à ce titre des succès prometteurs comme le choix fait par un organisme d'Hospitalisation à Domicile de confier la totalité des prises en charge patients au réseau officiel de l'association Hospivia locale et à Oxypharm.

En 2020, Oxypharm a fait l'acquisition de la société Laboratoires Médilis. Basée à Lisieux, cette société est spécialisée dans l'incontinence en EHPAD. Le portefeuille de clients des Laboratoires Médilis représente un potentiel de développement pour les activités matériels et consommables d'Oxypharm, et ce sur une zone géographique cohérente et complémentaire avec l'implantation actuelle.

Les chiffres

En 2020, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 129,4 M€, pour un résultat net de 6,2 M€. ■

CHIFFRES CLES

129,4 M€ Chiffre d'affaires

+ 6,2 M€ Résultat net

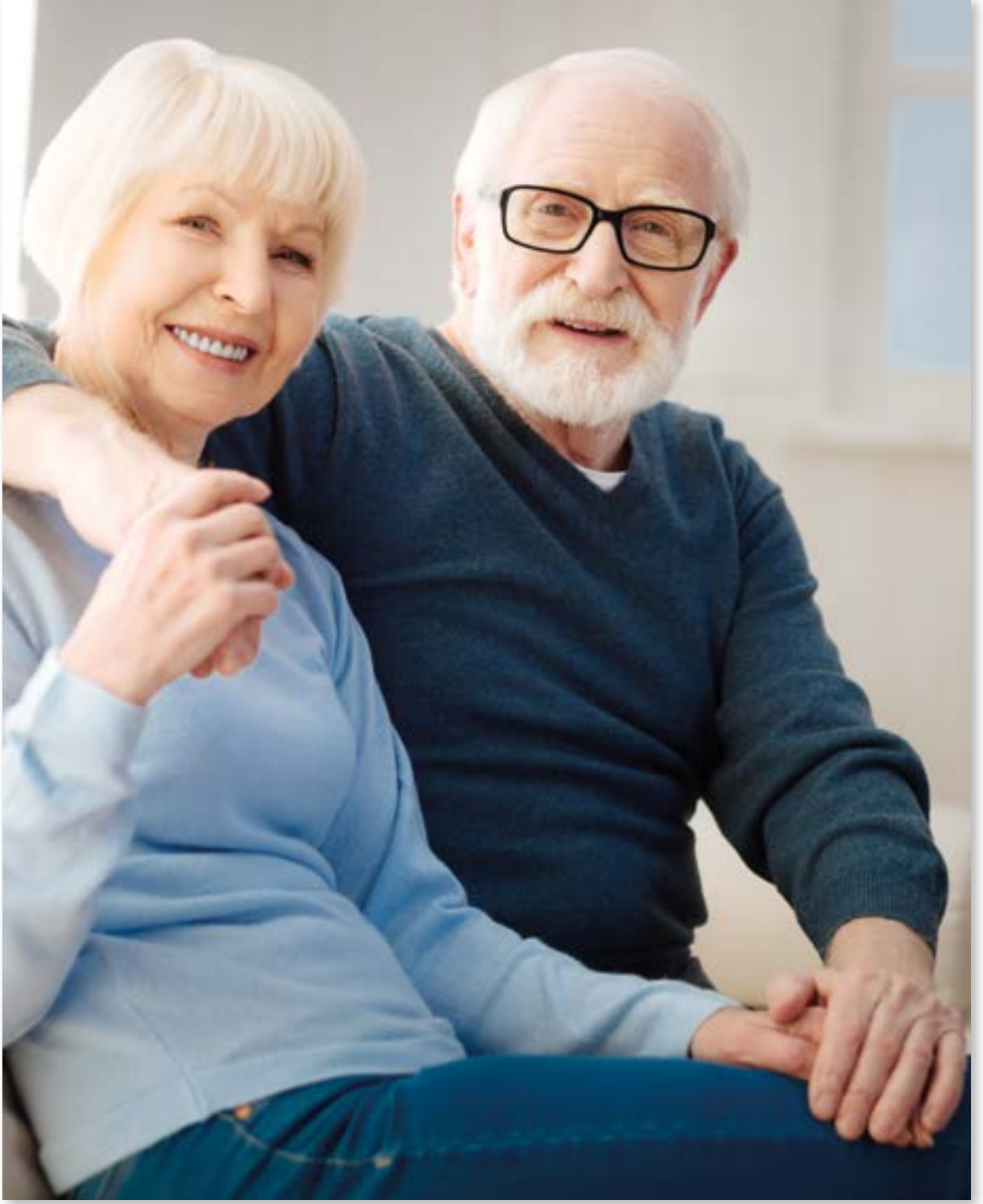


PERSPECTIVES 2021

En 2021, les priorités d'Oxypharm vont être de :

- Redynamiser et accélérer le développement des prestations autour du patient alité,
- Structurer et amplifier les actions portées par les associations Hospivia et en proposant une offre de services aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- Intégrer les compétences et les savoir-faire des Laboratoires Médilis pour développer l'offre de services Oxypharm sur l'ensemble de son territoire,
- Doter la plateforme logistique de Saint-Yrieix d'un module de gestion d'entrepôt spécifique, ce qui constituera la phase 2 du projet d'évolution global du système d'information M3 de gestion des activités d'Oxypharm,
- Développer un site web marchand offrant aux clients pharmaciens un nouveau canal d'échanges et de commandes avec Oxypharm,
- Proposer aux pharmaciens un concept store MAD, leur permettant de mieux faire la promotion de leur offre MAD, et de dynamiser leurs ventes,
- Mettre en place, pour les activités medicotechniques, le schéma d'organisation prévu pour la gestion administrative, la réponse téléphonique spécialisée et le coaching patient,
- Changer l'outil de gestion des appels clients en mettant en place une nouvelle application plus fiable et omni-canal (voix, mails, chat...).

LES LABORATOIRES MÉDILIS



Développer l'activité de maintien à domicile

Depuis plus de 30 ans, la société Laboratoires Médilis est spécialiste des protections et soins corporels pour le traitement de l'incontinence. Basée à Lisieux, cette société développe notamment la marque Soffisof dont elle est le distributeur exclusif en France.

Les faits marquants de l'exercice

Dans un contexte marqué par l'épidémie de COVID, l'activité sur l'année 2020 de Laboratoires Médilis a été caractérisée par une demande forte mais aussi très variable des produits d'incontinence. L'inquiétude d'un risque de pénurie a en effet poussé les clients, et notamment les structures médicosociales, à augmenter leurs volumes de commande habituels. En outre, l'ensemble des structures collectives ont généré un important surcroît de demande en consommables de protection : masques, gants, blouses... Le résultat 2020 de la société est positif et supérieur à ce qui avait été budgété.

Au 1^{er} juillet 2020, la société Laboratoires Médilis a été acquise par la société Oxypharm. Son portefeuille de clients représente en effet un potentiel de développement pour les activités matériels et consommables d'Oxypharm, et ce sur une zone géographique cohérente et complémentaire avec l'implantation actuelle.

Suite au rachat de Laboratoires Médilis par Oxypharm, une démarche d'intégration des processus administratifs et comptables a été entamée. En parallèle, l'intégration du schéma logistique de Laboratoires Médilis a été préparée. Par ailleurs, l'activité pharmacie développée sur l'agglomération de Lisieux a été intégrée par Oxypharm.

Concernant la gestion des ressources humaines, le management des collaborateurs de Laboratoires Médilis a été intégré dans l'organigramme d'Oxypharm. Dans le même temps, des formations aux gammes et services proposés par Oxypharm ont été dispensées aux équipes des Laboratoires Médilis. Enfin, des rencontres entre les équipes des Laboratoires Médilis et Oxypharm sont régulièrement organisées : cette synergie assure la bonne transmission du savoir-faire entre les deux entités.

Les chiffres

En 2020, la société Laboratoires Médilis a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4,5 M€ pour un résultat net de 326 K€. ■

CHIFFRES CLES

4,5 M€ Chiffre d'affaires

+ 326 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

En 2021, les priorités des Laboratoires Médilis vont être de :

- Proposer et développer les gammes de produits et de services d'Oxypharm chez les clients de l'activité incontinence des Laboratoires Médilis ;
- Mettre en place l'approvisionnement logistique du site d'exploitation de Lisieux à partir de la plateforme logistique d'Oxypharm située à Saint-Yrieix ;
- Développer l'activité médico-sociale d'Oxypharm. Ce département sera piloté par l'ancien directeur des Laboratoires Médilis ;
- Poursuivre l'intégration des procédures appliquées au sein de la société Oxypharm ;
- Poursuivre l'intégration des outils de téléphonie d'Oxypharm.





Rapport
de Gestion



Solutions à l'officine

Dynamiser l'espace de vente et sa
stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue et à une patientèle de moins en moins fidèle. Il doit adapter sa stratégie commerciale à son environnement.

Expert en gestion d'officine depuis plus de 40 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.

Les faits marquants de l'exercice 2020

Dans le contexte sanitaire de 2020 Isipharm a été très réactif pour apporter son aide à ses clients pharmaciens au quotidien à travers :

- L'intégration de règles et mesures exceptionnelles : facturation des masques, des solutions hydro-alcooliques, IVG en ville, limitation de la délivrance de Doliprane... ;
- Un large partage de l'actualité avec le relais, au sein de LEO, des messages de la Direction Générale de la Santé (DGS), des informations issues du Journal Officiel (JO) et des messages provenant du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) ;
- La création d'un site de dépôt d'ordonnance « MaPharmacieLEO » ;
- La création de la e-CPS (Carte de Professionnelle de Santé dématérialisée) ;
- La possibilité offerte aux pharmaciens de communiquer par le biais de la messagerie sécurisée M@iliz entre professionnels de santé et d'envoyer des informations (emails et SMS) auprès de leurs patients à risque ;
- Une optimisation de l'Assistance Client en permettant aux pharmaciens la prise de contact par email ;
- La mise en place de « LEO Messenger » permettant une communication plus efficace entre les collaborateurs d'une même pharmacie ;
- Une sélection de produits adaptés à la situation sanitaire disponible auprès des clients sur la plateforme Isiboutique.fr (plexiglas, visières, films antibactériens, signalétique, marquage au sol...).

Eléments réglementaires 2020

En 2020, Isipharm a intégré dans le logiciel LEO :

- La sérialisation qui participe à lutter contre la contrefaçon des médicaments ;
- La facturation facilitée du code Acte DAD (Dispensation ADaptée), aidant ainsi à renforcer le rôle du pharmacien dans le bon usage du médicament, la lutte contre l'iatrogénie et le gaspillage ;
- Le module vaccination de la Grippe saisonnière et la facturation du stock d'Etat ;
- De multiples évolutions dans le cadre de la COVID-19.



Isipharm a par ailleurs continué de répondre aux sollicitations des groupements intéressés par LEO, notamment à celles du réseau Les Pharmaciens Associés. Le logiciel de gestion officinale d'Isipharm a ainsi évolué pour interfacier les cartes de fidélité, les outils statistiques et les sites Internet patients.

Un travail synergique au sein du Groupe Astera

En 2020, Isipharm a procédé à l'intégration des catalogues NOOTOOS, de La Centrale des Pharmaciens, Oxypharm et du département Cedivet. Le logiciel LEO présente désormais des repères visuels (logo des entités du groupe Astera) aux utilisateurs adhérents du réseau Les Pharmaciens Associés lors de la passation de commande.

Par ailleurs, LEO a finalisé l'interfaçage de « Primalis » : la carte de fidélité proposée à la patientèle des adhérents du réseau Les Pharmaciens Associés.

Finalisation de la migration de Léo v100 vers LEO

96% des clients Isipharm ont migré, à fin 2020, sur la version 2.0 de LEO.

Autres faits marquants

Un accord tripartite portant sur la commercialisation de LEO par les équipes de Caduciel a été conclu entre CERP Rouen, Isipharm et CERP Rhin Rhône Méditerranée. Fait marquant dans leurs histoires respectives, il s'agit d'une coopération stratégique entre les deux entités. LEO est apparu comme le meilleur choix pour CERP Rhin Rhône Méditerranée dans le maintien de son offre informatique.

Au 31 décembre 2020, Isipharm enregistrerait 71 signatures de nouveaux clients.

Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA). Représentant 70% des professionnels de santé du premier recours informatisés, la FEIMA s'engage fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé.

Les chiffres

Durant l'exercice 2020, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 7 336 K€ et un résultat net de - 1 188 K€. ■

CHIFFRES CLES

7,3 M€ Chiffre d'affaires

- 1 188 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

Eléments réglementaires et fonctionnels 2021

Isipharm continue de faire évoluer son logiciel en intégrant plus d'une centaine de fonctionnalités. Le développement de LEO est axé sur l'accompagnement du pharmacien dans la mutation de sa profession. Les modules suivants seront mis en place :

- L'Identifiant National de Santé intégré (INSi), qui permet aux seuls acteurs de santé d'obtenir l'identifiant d'un patient ou d'un usager ;
- La gestion de la vaccination anti-COVID ;
- Une application mobile pour renforcer le lien entre les pharmaciens clients de LEO et leur patientèle ;
- L'accompagnement et la facturation des nouvelles missions qui lui seront confiés.

En outre, un travail constant sur l'interopérabilité avec les logiciels des autres professionnels de santé est effectué.

Sécurité informatique

Dans le prolongement de 2019 et 2020, les équipes d'Isipharm confirmeront leur politique de sensibilisation auprès des clients pour l'équipement de solutions de sécurité : antivirus, pare-feu, la mise en conformité avec le RGPD et le renforcement de la politique de sécurité.

Des financements simples et rapides pour l'officine

La société EUROLEASE, qui vient de clôturer son dix-huitième exercice, finance en location longue durée tous les investissements des pharmaciens en équipements dans leur officine, à l'exception des véhicules.

EUROLEASE achète les matériels aux fournisseurs choisis par les pharmaciens et les remet en location.

Equipements loués :

- croix, enseigne et totem, climatisation, porte automatique, informatique, portiques antivol, systèmes d'alarmes, étiquettes électroniques, caisses
- tiroirs, comptoirs, gondoles, agencement, robots et automates, robots PDA, télémédecine.

EUROLEASE intervient en complément du financement bancaire pour apporter des solutions sur-mesure au pharmacien, solutions adaptées à la trésorerie et à la fiscalité de l'officine.

Les faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a été une année de pause relative dans la croissance de l'activité : les achats de matériels destinés à la location se sont élevés à 19,5 M€ contre 23,2 M€ en 2019. Toutefois le parc d'équipements loués a continué de croître pour atteindre 107 M€.

Evolution de l'activité de la société

	2016	2017	2018	2019	2020
Contrats gérés (en nombre)	1 252	1 626	2 047	2 486	1 014
Achats d'équipements (K€ HT)	13 641	18 786	24 251	23 270	19 530
Matériels loués (K€ HT)	44 302	57 071	78 077	93 384	107 749
Loyers encaissés (K€ HT)	8 082	9 724	12 494	15 874	18 278
RÉSULTAT EN K€	333	60	6	- 25	- 173

Les contrats souscrits en 2020 :

- Automates et robots : 69 contrats
- Mobilier et agencements : 196 contrats
- Autres matériels : 512 contrats dont 449 bornes de télémédecine
- Informatique : 217 contrats.

Le niveau d'impayé et de contentieux est resté raisonnable, malgré une conjoncture difficile pour les officines. ■

CHIFFRES CLES

18,3 M€

Chiffre d'affaires

- 173 K€

Résultat net

PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 sera stable : même volumétrie que 2020 pour les achats de matériels remis en location, c'est-à-dire de l'ordre de 20 M€.

Partager pour multiplier les chances de succès

Le réseau Les Pharmaciens Associés, filiale du groupe coopératif Astera, a développé un programme d'accompagnement complet et personnalisé, destiné à accroître la performance globale de l'officine et à valoriser le rôle d'acteur de santé du pharmacien.

Ce réseau s'appuie sur les valeurs fondamentales du commerce associé : respect de l'indépendance du pharmacien, partage et éthique. La gouvernance en est assurée par un Conseil d'administration de pharmaciens membres du réseau Les Pharmaciens Associés. ■■■



■ ■ ■ Les faits marquants de l'exercice

S'adapter à la situation sanitaire

Pendant l'année 2020, le réseau Les Pharmaciens Associés a su s'adapter à la situation sanitaire inédite que nous avons tous traversée.

Au plus fort de la crise, au 1^{er} semestre 2020, le réseau Les Pharmaciens Associés a constitué une cellule de crise afin de mettre à disposition des adhérents des supports de communication, des recommandations sanitaires et des systèmes de protection du personnel et des équipes.

Le réseau Les Pharmaciens Associés a également poursuivi l'accompagnement de ses adhérents par ses CDO (Conseillers en Développement Officiel) par des visites de coaching en présentiel, en distanciel ou grâce à des webinaires.

L'enseigne Santalis

Concernant Santalis, nous avons enregistré sur les premières pharmacies à l'enseigne, d'excellentes performances commerciales, tant en terme de fréquentation, que de chiffre d'affaires. Ces résultats, supérieurs à la moyenne du marché, nous confortent sur nos choix stratégiques et renforcent nos convictions d'une « pharmacie servicielle axée sur la prévention du capital santé ».

Malgré une année compliquée, près de 70 nouvelles pharmacies ont rejoint le réseau Les Pharmaciens Associés. Fin 2020, le réseau comptait 638 adhérents.

Le développement des partenariats

Les Pharmaciens Associés développent depuis des années des partenariats sur la base de la sélectivité.

En 2020, le réseau Les Pharmaciens Associés a consolidé ses partenariats existants et référencé des nouveaux laboratoires axés sur la naturalité afin de répondre aux nouvelles tendances sociétales.

La fidélité des partenaires confirme la bonne capacité des adhérents à se fédérer et à mettre en œuvre des solutions de développement commercial efficaces.

Partage d'idées entre adhérents

Face à l'impossibilité d'organiser en 2020 un séminaire national, le réseau Les Pharmaciens Associés a développé une série de webinaires régionaux et nationaux. En 2021, nous amplifierons ce mode de communication en attendant le retour à une situation plus favorable aux échanges et rencontres humaines.

Des GET (Groupe d'Etude Technique) se sont réunis en format distanciel tout au long de l'année : pharmaciens d'officine et responsables de la structure définissent et valident ensemble les actions opérationnelles.

Renforcement de la structure réseau

Afin de poursuivre son développement, le réseau Les Pharmaciens Associés a étoffé sa structure en recrutant d'une part, des nouveaux conseillers en développement officinal (CDO) sur plusieurs régions de France et d'autre part, des spécialistes marketing afin d'accroître la performance des pharmacies.

Le réseau Les Pharmaciens Associés poursuit sa politique volontariste de développement de services et d'accompagnement de ses adhérents axée sur 6 leviers de performance :

- Amélioration des conditions d'achat ;
- Développement de la performance commerciale de l'officine ;
- Digitalisation de l'officine ;
- Valorisation du rôle d'expert de santé ;
- Management des équipes ;
- Financement des projets.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires du réseau Les Pharmaciens Associés s'élève à 7,4 M€ en 2020 pour un résultat net qui s'établit à 886 K€. ■

CHIFFRES CLES

7,4 M€ Chiffre d'affaires

+ 886 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

Le réseau Les Pharmaciens Associés travaille sur trois objectifs majeurs :

- La mise en place de nouvelles solutions digitales ;
- L'expansion de l'enseigne Santalis ;
- Le développement du réseau Les Pharmaciens Associés.

Le réseau belge de Pharmaciens indépendants

Santalís est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser leur rôle d'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie. Les pharmaciens Santalis bénéficient d'un programme novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, comprenant des services digitaux, des outils marketing et de communication. Santalis dispose également d'une plateforme d'achat spécialement dédiée à ses pharmaciens adhérents.

Les faits marquants de l'exercice

Mise en place de solutions digitales novatrices

Afin de répondre aux évolutions sociétales et aux attentes des pharmaciens, Santalis a déployé en 2020 une offre digitale unique en pharmacie. Ainsi les pharmacies du réseau Santalis ont été équipées de nouveaux outils promotionnels et digitaux tels que écrans-vitrines, écrans intérieurs et displays digitaux et le click and collect. Ces nouveaux équipements permettront d'animer les officines, d'informer les patients, de développer les ventes et donc d'apporter un regain de dynamisme aux officines du réseau Santalis.

En 2020, Santalis a également lancé un nouveau magazine bimestriel à destination des patients. Ce nouveau magazine, intitulé « Santalis Mag » permettra de renforcer le rôle d'acteur de santé du pharmacien grâce à des articles, des conseils et des campagnes de prévention en lien avec l'actualité du moment. Enfin, Santalis renforce sa politique promotionnelle grâce à des supports d'animation prix dans les pharmacies.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires brut de Santalis s'élève à 15,4 M€ en 2020, soit une légère progression par rapport à l'année 2019. La société Les Pharmaciens Associés Belgique présente un résultat net de - 280 K€. En effet et afin de répondre aux nouveaux enjeux, Santalis a renforcé son équipe ces derniers mois et a investi fortement dans les services pour ses adhérents, dégradant ainsi son résultat. ■

CHIFFRES CLES

15,4 M€ Chiffre d'affaires

- 280 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

Santalís poursuivra le développement de son offre de services, et table sur une nouvelle croissance du nombre d'adhérents en 2021.

Santalís ambitionne de devenir un réseau reconnu par les pharmaciens et les laboratoires sur le marché belge.

CERP Rouen Formation accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences. Une offre complète dans tous les domaines (pathologies, communication, management) est proposée à travers des modes de formation variés (présentiels et à distance).

Reconnu en tant qu'organisme habilité à dispenser des programmes DPC pour les pharmaciens et les préparateurs, CERP Rouen Formation est engagé dans la qualité et certifié « Qualiopi »* par Bureau Veritas.

Données de marché

La formation est, depuis des années, portée par l'arrivée de nouvelles missions à l'officine (entretiens pharmaceutiques, vaccination, ...). L'année 2020 débutait sur cette tendance, avec la possibilité de réaliser des TROD angine en pharmacie dès le mois de janvier. Cette tendance a malheureusement été stoppée nette avec l'arrivée de la COVID-19 et du 1^{er} confinement, qui a obligé tous les organismes de formation à annuler leurs sessions présentiels.

Dans ce contexte, l'offre de formation à distance (webinar, e-learning, classes virtuelles,...) et son utilisation par les entreprises se sont largement développées. Les équipes officinales, pourtant attachées aux formations présentiels, y ont également eu plus recours. Mais elles ont été fortement mobilisées dans la gestion de la crise sanitaire et ont, de fait, bénéficié d'une disponibilité réduite pour se former.

Les faits marquants de l'exercice 2020

CERP Rouen Formation a donc réalisé un chiffre d'affaires moindre, avec une activité concentrée sur 3 mois de l'année sur des thèmes très précis. Ce qui n'a pas empêché l'organisme d'accompagner les pharmaciens pendant la crise et de repenser son offre pour anticiper l'avenir.

Un impact majeur de la crise sur la formation présentielle

Avec l'annonce du 1^{er} confinement, la formation présentielle est mise « en pause » (mi-mars à fin mai). Quelques stages sont maintenus en juin mais les équipes officinales sont peu disponibles. L'activité présentielle reprend en septembre, en suivant un protocole sanitaire strict et avec des groupes limités. Elle s'arrête à nouveau en novembre jusqu'en fin d'année.

En présentiel, plus de 80% des stagiaires se sont formés sur 2 thèmes

Fin 2019, les médias en parlent : les pharmacies pourront réaliser début 2020 des **Tests Rapides d'Orientation Diagnostique** pour identifier la nature des angines, et ainsi, contribuer à lutter contre l'antibiorésistance en limitant la dispensation d'antibiotiques. Les textes réglementaires tardent à paraître mais les pharmaciens veulent être prêts et, même si la formation n'est pas obligatoire, ils sont nombreux à venir réaliser des prélèvements dans les stages pratiques présentiels en février et mars. Cette formation, sans pratique, est à nouveau programmée en septembre.

Puis à partir de septembre, la vaccination contre la grippe est plus que jamais d'actualité. En effet, dans ce contexte de crise sanitaire historique et mondiale, la demande des patients est forte et les pharmaciens répondent présents : leur participation à la campagne de vaccination est élevée. La vaccination n'est possible, dans certaines régions, que depuis l'année dernière et les pharmaciens ne sont pas tous formés au geste vaccinal. Or pour pouvoir vacciner, il est obligatoire d'avoir suivi une formation conforme aux textes réglementaires. C'est le cas du stage proposé par CERP Rouen Formation.

CERP Rouen Formation enregistre, au global, un net recul de l'activité présentielle malgré une implication extrêmement forte de tous les acteurs locaux.

Des actions de soutien au plus fort de la crise

Pendant le 1^{er} confinement, CERP Rouen Formation propose aux équipes officinales des visioformations gratuites, accompagnées de replays en accès libre, sur des thèmes attendus (téléconsultation, réseaux sociaux, préserver sa trésorerie, ...). Les connexions sont nombreuses avec près de 1 500 vues !

Développement de l'offre de formation à distance pour plus de réactivité

Cette période mouvementée a été, pour CERP Rouen Formation, l'occasion de repenser son offre de formation pour élargir son offre à distance. D'autant que les freins techniques rencontrés jusque-là sont moins forts : chacun a eu l'occasion d'utiliser des outils de réunion à distance et est maintenant à l'aise dans ses usages.

Lancée en fin de 1^{er} semestre, la visioformation de 7 heures sur l'accompagnement des patients sous chimiothérapie orale suscite un net intérêt. Intérêt renforcé après l'été lorsque la réalisation des entretiens pharmaceutiques avec ces patients est rendue possible.

En parallèle, le mode distanciel permet une réactivité extraordinaire. C'est ainsi que CERP Rouen Formation répond présent en novembre, dans des délais records, lorsque les pharmaciens sont amenés à participer à la réalisation des tests antigéniques COVID-19 à l'officine.

Près de 300 personnes formées en 2 semaines pendant des visioformations. Plus de 300 personnes formées en e-learning. Un véritable raz de marée !



Sans oublier la qualité...

L'organisme est reconduit dans sa certification Qualiopi par Bureau Veritas Certification, sur la base du référentiel unique (certification Qualiopi*), et ce jusqu'en 2022. CERP Rouen Formation garde ainsi son avance par rapport à l'obligation d'être certifié pour tous les organismes de formation et confirme ainsi son intérêt pour la qualité fournie à ses stagiaires.

**La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.*

La communication : indispensable tout au long de l'année

Si l'activité a été éprouvée par cette année COVID-19, l'organisme a redoublé d'efforts dans sa communication en utilisant tous les canaux disponibles, afin de relayer les actualités, tant sur le plan sanitaire (relai des informations COVID-19 et formations associées) que sur l'organisation des formations (annulation des stages, reprogrammation des visioformations).

Enfin, les fonctionnalités du site internet www.cerprouenformation.fr évoluent régulièrement, pour rester un vecteur d'information et véritable outil pratique pour ses utilisateurs (programmes, sessions, téléchargement possible des attestations et factures en ligne).

Les chiffres

- Chiffre d'affaires : 591 K€
- Résultat net : - 26 K€
- 2 800 stagiaires formés
- Equipe formation : 4 personnes. ■

CHIFFRES CLES

591 K€ Chiffre d'affaires

-26 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

CERP Rouen Formation continue d'accompagner les équipes officinales sur le sujet plus qu'évolutif de la COVID-19 avec une formation « vaccination COVID-19 », à la fois animée en visioformation et disponible en e-learning.

L'organisme se lance en 2021 avec une formation innovante et inédite en blended learning sur un sujet majeur : la perte d'autonomie. 4h de e-learning (fondamentaux sur la perte d'autonomie) associés à une formation d'une journée en présentiel (manipulation de matériel et cas de comptoir), pour une mise en pratique efficace, toujours au service des patients.

L'organisme sera également présent sur les nouvelles missions (entretiens pharmaceutiques des patients sous chimiothérapie orale, dispensation sous protocole) et les secteurs porteurs pour l'officine (médecines naturelles, MAD,...) chaque fois que possible sous différentes modalités (à distance et en présentiel).

Sans oublier les projets d'accompagnement des filiales du Groupe, notamment avec Les Pharmaciens Associés et Oxypharm.

En 2021, CERP Rouen Formation confirme et renforce son rôle dans la stratégie d'accompagnement du Groupe Astera auprès de ses sociétaires. L'organisme s'engage résolument à leurs côtés pour les aider à mettre en place les nouvelles missions pharmaceutiques et s'adapter à la mutation profonde de leur activité, dans un contexte de crise sanitaire qui demande une implication dans la durée.





Rapport
de Gestion



Solutions à l'industrie

Bénéficiaire du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine.

Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.

Acteur de référence sur le marché des dépositaires pharmaceutiques, spécialiste du direct officine, Eurodep est en mesure de répondre à l'ensemble des problématiques de distribution des laboratoires, en France comme à l'international, en leur proposant une large palette de services pouvant aller jusqu'à une prestation globale mais aussi en leur offrant des prestations sur mesure et un accompagnement personnalisé.



Les faits marquants de l'exercice

La perte en 2019 de deux appels d'offres lancés par deux clients importants de l'entreprise et l'annonce cette même année du départ d'un client dont l'activité était en forte croissance laissent entrevoir une année 2020 très compliquée. C'est dans ce contexte que l'entreprise a dû faire face à la crise sanitaire et dès le mois de mars activer son plan de continuité d'activité et se mobiliser pour assurer l'approvisionnement en médicaments et en produits de santé des hôpitaux et cliniques, des grossistes-répartiteurs et des pharmacies. Fortement sollicitée par son client Santé Publique France pour l'approvisionnement en masques des hôpitaux (régions Ile-de-France, Grand-Est et DOM-TOM), Eurodep a dû adapter très rapidement son organisation afin de travailler en 3 * 8 et 7 jours sur 7 sur le site concerné par cette activité.

L'année 2020 a été marquée par une excellente dynamique commerciale, l'entreprise remportant plusieurs appels d'offres et enregistrant l'arrivée de nouveaux clients tout au long de l'année avec en particulier l'arrivée de 2 laboratoires ayant fait le choix d'externaliser leur logistique et de confier cette activité à Eurodep.

En avril, l'entreprise a fermé l'un de ses sites, fermeture consécutive au départ fin 2019 de l'un de ses principaux clients. Cette fermeture a concerné le site le plus ancien et le plus petit d'Eurodep (13 000 m² de surface de stockage). D'importants travaux de mise en conformité ICPE ont par ailleurs été réalisés sur l'un des autres sites de l'entreprise.

Les effectifs ont été ajustés pour tenir compte de la fermeture d'un site. Tous les salariés du site concerné ont été réaffectés sur les autres sites de l'entreprise. Aucun plan de licenciement n'a été mis en œuvre, l'ajustement des effectifs s'est réalisé

par le non-remplacement des salariés affectés en exploitation quittant l'entreprise et par une baisse significative du nombre d'intérimaires.

L'important travail réalisé ces dernières années dans le domaine de la sécurité au travail et de la prévention a porté ses fruits en 2020 avec une baisse très significative du nombre d'accidents du travail.

Dans le domaine informatique, les équipes ont été mobilisées sur différents projets et plus particulièrement sur le projet WMS avec le déploiement en début d'année de cet outil sur un premier groupe de laboratoires du site principal. Le calendrier de déploiement initial a ensuite été modifié afin d'affecter le maximum de ressources sur les activités d'exploitation dans un contexte de fort absentéisme en lien avec la crise sanitaire. La poursuite du déploiement s'est donc limitée à quelques laboratoires, des nouveaux clients pour la plupart. Parallèlement, le projet TMS s'est poursuivi et ce nouvel outil a commencé à être utilisé sur un périmètre restreint de fonctionnalités.

Parmi les autres projets informatiques, la dématérialisation des factures s'est poursuivie. En fin d'année, 55% des clients avaient opté pour la dématérialisation de leurs factures.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires facturé par Eurodep en 2020 s'établit à 395,7 M€ en très léger recul par rapport à 2019 (398,5 M€) : - 0,7%.

La marge brute atteint 30,7 M€, en forte baisse par rapport à l'année précédente (- 19,0%). Cette baisse est principalement imputable au départ de l'un des principaux clients de l'entreprise fin 2019. Les frais d'exploitation, maîtrisés, s'élèvent à 35,6 M€ en baisse de 10,8% par rapport à 2019. Les frais de personnel sont stables (- 0,1%) et les frais informatiques baissent fortement (- 16,5%) ainsi que les frais généraux (- 14,8%).

Le résultat d'exploitation ressort à - 7,16 M€ (- 4,74 M€ en 2019).

Le résultat financier s'établit à 388 K€, en augmentation de 18,2% par rapport à l'exercice précédent (328 K€) du fait de l'augmentation des produits financiers.

Le résultat net de l'exercice 2020 s'élève à - 6,99 M€ (- 4,55 M€ en 2019). ■

CHIFFRES CLES

411,3 M€ Chiffre d'affaires

- 6,99 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

L'objectif principal en 2021 sera de poursuivre la dynamique commerciale initiée fin 2019 en recrutant de nouveaux clients afin d'augmenter le chiffre d'affaires et surtout la marge brute de l'entreprise. Il s'agira d'attirer de nouveaux clients de taille significative mais aussi des laboratoires de taille plus modeste disposant d'un fort potentiel de croissance.

Les exploitations devront être réorganisées dans une logique de plus grande efficacité et de meilleure maîtrise des frais de personnel. La nouvelle organisation devra permettre d'accroître la capacité de traitement d'Eurodep tout en diminuant le nombre d'heures supplémentaires et le recours à l'intérim.

Les pratiques managériales devront être améliorées. La DRH aura notamment pour mission d'être plus présente sur le terrain, d'accompagner davantage les managers et d'améliorer la communication interne. Parallèlement, la direction logistique devra être renforcée.

Des capacités de stockage supplémentaires devront être déployées avec le projet d'ouverture d'un petit site supplémentaire qui pourrait également permettre de disposer de capacités supplémentaires de préparation de commandes. Parallèlement, des travaux de mise en conformité ICPE du site principal de l'entreprise devront être envisagés.

Enfin, l'entreprise devra mener à bien ses nombreux projets informatiques avec pour priorité de mener à son terme le déploiement du WMS REFLEX. Il s'agira également de poursuivre le déploiement du TMS MICROTRANS, de poursuivre le projet BI, de commencer à déployer le nouveau site internet ou bien encore de finaliser le réseau local virtuel (VLAN)...

Accompagner les laboratoires dans leurs démarches technico-réglementaires

Eurodep Pharma propose aux laboratoires français et étrangers de les accompagner dans leurs démarches technico-réglementaires, de prendre en charge l'hébergement de leurs spécialités mais aussi de répondre à bon nombre de leurs problématiques avec une offre de services à forte valeur ajoutée.

Les faits marquants de l'exercice

Le portefeuille des médicaments exploités par Eurodep Pharma a continué à se développer en 2020 et des accords importants ont été conclus avec deux laboratoires pour l'hébergement de plusieurs AMM, les premières mises sur le marché étant attendues pour le dernier trimestre 2021. Les prestations d'hébergement sont en forte croissance (+ 41%) et contribuent désormais à 36% de la marge brute de l'entreprise. A contrario, les prestations de stockage de débord sont en forte baisse (- 39%), les volumes confiés par le principal donneur d'ordre ayant été moins importants qu'en 2019.

Un gros travail a été conduit pour faire évoluer le système d'assurance qualité et un travail de mise à niveau de la pharmacovigilance a été mené tout au long de l'année 2020 avec le concours de consultants.

Alain MAQUIN, directeur développement et pharmacien responsable d'Eurodep Pharma est parti à la retraite en milieu d'année. C'est le directeur des opérations de l'entreprise qui lui a succédé en tant que pharmacien responsable.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'établit à 3,09 M€ en forte hausse par rapport à 2019 (867 K€). La marge brute s'établit à 760 K€, en recul de 12,6% par rapport à l'année précédente. Les charges d'exploitation s'élèvent à 600 K€ en diminution de 16,7% par rapport à 2019. Le résultat net s'établit à 153 K€, en très légère progression par rapport à l'exercice précédent (149 K€) : + 2,6%. ■

CHIFFRES CLES

3,09 M€ Chiffre d'affaires

+ 153 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

En 2021, l'objectif principal sera de développer les différentes activités d'Eurodep Pharma avec pour priorité le développement de l'activité d'exploitant et un objectif de 4 nouveaux clients. L'entreprise aura également pour objectif de développer l'activité d'importateur qui a démarré en 2020. Concernant le développement de l'activité de stockage de débord, il sera conditionné aux capacités de stockage disponibles.

L'entreprise devra poursuivre le travail de structuration qui a été engagé en 2020, sur le plan pharmaceutique en continuant à faire évoluer son système d'assurance qualité, mais également sur le plan humain en renforçant ses équipes avec notamment un objectif de recrutement de 2 pharmaciens.

Enfin, Eurodep Pharma devra davantage communiquer en diversifiant ses supports avec pour objectif de faire connaître plus largement son offre de services. L'entreprise devra également travailler en collaboration plus étroite avec les autres sociétés du pôle solutions à l'industrie d'Astera et notamment avec Eurodep, sa maison mère, dans une optique de développement et de renforcement des nombreuses synergies existantes.



Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique

Première Ligne contribue à développer les résultats de ses laboratoires partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente, de formation et d'enquêtes auprès des professionnels de santé.

Les faits marquants de l'exercice

Après un très bon démarrage en début d'année, Première Ligne a réussi à maintenir une activité soutenue dès le premier confinement en organisant le télétravail avec ses équipes plus que motivées, réussissant ainsi à honorer les attentes de 100% de ses partenaires laboratoires.

Le développement du volume d'activité réalisé s'articule sur deux leviers :

- La réalisation d'actions commerciales visant à prendre le relai de certaines forces de ventes de laboratoires dans l'obligation de stopper momentanément les visites dans les pharmacies ;
- L'intégration de trois nouveaux partenariats laboratoires en plein confinement.

Cette pandémie a forcé Première Ligne à repenser le management de ses équipes, notamment les méthodes de gestion à distance ou encore les outils de communication interne, afin de maintenir la cohésion d'équipe et de réussir l'objectif commun de développement et de satisfaction des clients.

Cette crise sanitaire a renforcé les liens entre Première Ligne et ses partenaires car elle a mis en évidence la nécessité pour les laboratoires de disposer de solutions flexibles pour pallier les événements imprévus tout en tentant de maintenir un lien relationnel et commercial avec les pharmaciens d'officine.

Les chiffres

Première Ligne réalise une croissance de 13% de son chiffre d'affaires sur 2020. ■

CHIFFRES CLES

2,9 M€ Chiffre d'affaires

+ 454 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

Première Ligne entend continuer à pérenniser ses partenariats et à en développer de nouveaux. Une diversification d'activités est à l'étude, mais les perspectives de sortie de cette crise sanitaire restant incertaines, Première Ligne reste concentrée pour le moment sur son cœur métier.

Une centrale d'achat au service du pharmacien

Douze ans après sa création, la Centrale des Pharmaciens demeure un acteur de référence sur son marché avec près de 3000 adhérents auxquels elle propose une très large collection de produits de santé, des remises attractives sans obligation de stockage, de très nombreuses offres promotionnelles et une logistique performante.



Les faits marquants de l'exercice

En 2020, la Centrale des Pharmaciens a connu une forte croissance de son activité, tant sur la partie centrale d'achat que sur la partie dépositaire. Dans le contexte très difficile de la crise sanitaire, les équipes se sont fortement mobilisées pour assurer la continuité de l'activité et permettre aux adhérents de continuer à s'approvisionner auprès de leur centrale d'achat tout en bénéficiant de la qualité de service habituelle.

Dans ce contexte si particulier, l'entreprise s'est concentrée sur les produits rendus indispensables par la pandémie : masques, gants, gels hydro-alcooliques, tests antigéniques, thermomètres, produits désinfectants, équipements de protection individuelle (EPI)... Elle a proposé des produits

de qualité à des prix compétitifs tout en s'efforçant d'éviter les ruptures et cela dans un environnement très différent de l'environnement habituel marqué par les difficultés d'approvisionnement, de fortes fluctuations sur les prix et la nécessité d'une vigilance accrue quant à la qualité des produits proposés.

En 2020, les laboratoires ont encore connu de nombreuses ruptures produits et les équipes de l'entreprise ont beaucoup travaillé sur les approvisionnements pour tenter de limiter le nombre et la durée de ces ruptures.

L'offre a continué à s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux laboratoires partenaires et le nombre d'opérations promotionnelles mensuelles a continué à croître de manière significative.

Une bonne dynamique a été enregistrée dans les relations avec les groupements : de nouvelles collaborations ont vu le jour en 2020 et les partenariats avec les groupements stratégiques ont connu un développement tout à fait satisfaisant.

Enfin, l'année 2020 s'est terminée par le démarrage effectif du partenariat conclu avec CERP Rhin Rhône Méditerranée.

Les chiffres

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 34,4 M€, en nette hausse par rapport à 2019 (31,7 M€) : + 8,8%. Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, l'entreprise a réalisé, pour le compte de ses laboratoires partenaires, un chiffre d'affaires de 3,48 M€, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (2,96 M€) : + 17,6%.

La marge brute progresse de 1,3%, à 5,12 M€. Le taux de marge brute s'établit à 15,63%. Il est en recul sensible par rapport à 2019 (- 1,24 point) mais demeure néanmoins à un

très bon niveau. Les frais d'exploitation s'établissent à 4,18 M€ en augmentation de 5,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est cohérente par rapport à l'augmentation d'activité de l'entreprise.

L'augmentation des frais d'exploitation, plus rapide que celle de la marge brute, conjuguée à une provision de 120 K€ pour dépréciation de la valeur du stock de masques en tissu se traduit par une baisse du résultat d'exploitation qui reste cependant à un niveau satisfaisant à 729 K€.

Le résultat net de l'entreprise pour l'exercice 2020 s'établit à 505 K€, en recul de 21,7% par rapport à 2019 (646 K€). ■

CHIFFRES CLES

34,4 M€ Chiffre d'affaires

+ 505 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2021

L'accent sera mis sur le développement des relations avec les groupements stratégiques avec notamment pour objectif le développement des contrats tripartites avec les laboratoires afin de récupérer des flux qui échappent aujourd'hui à l'entreprise. Concernant le partenariat avec Les Pharmaciens Associés (LPA), l'objectif sera de renforcer les échanges avec les équipes terrain du groupement.

La réussite de la collaboration avec CERP Rhin Rhône Méditerranée sera également un objectif important de l'année 2021.

L'entreprise aura aussi pour objectif de redynamiser le Club Privilège. Ce club, lancé en janvier 2012 et destiné aux adhérents les plus impliqués, a vu sa dynamique initiale s'essouffler au fil des années.

Un important travail devra encore être réalisé sur les clients peu actifs afin d'arriver à augmenter significativement leur panier moyen. L'accompagnement des nouveaux clients sera également un enjeu important en 2021.

Enfin, le projet de nouveau site internet devra être mené à son terme dans l'optique d'un déploiement au cours du 1^{er} semestre 2022.





Rapport
de Gestion

Rapport d'activité

Faits marquants de l'exercice

Oxypharm S.A. : En juillet, acquisition de 100% des titres des Laboratoires Médilis.

Sophèse S.A. : En septembre, augmentation de capital de 74 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; ASTERA S.A. n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 345 K€.

Isipharm S.A. : En décembre, recapitalisation à hauteur de 5.700 K€ par Sophèse S.A.

Variation des capitaux propres du groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2019	373,5
Variation du capital Astera SA	(1,8)
Distributions versées par Astera SA	(3,9)
Résultat consolidé/part du groupe	13,9
Autres variations	-
Capitaux propres au 31.12.2020	381,7

Ils enregistrent une variation nette positive de + 8,2 M€ sur l'exercice.

Analyse générale de l'activité du groupe (en M€)

Pour mémoire, l'activité du groupe Sanastera est consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera (intégration proportionnelle).

Les chiffres clés du compte de résultat du groupe sont :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Chiffre d'affaires net	5 335,1	5 109,3
Résultat d'exploitation	38,9	32,8
Résultat financier	- 9,2	- 8,1
Résultat courant	29,7	24,7
Résultat exceptionnel	- 2,5	0,5
Impôts	- 12,1	- 10,6
Résultat net - Entreprises intégrées	15,1	14,6
QP des stés mises en équivalence	-	-
Dot. Amort - Ecart d'acquisition	- 0,4	- 0,2
Résultat net	14,7	14,4
PART DU GROUPE	13,9	13,9

Chiffre d'affaires (en M€)

Le chiffre d'affaires net du groupe a globalement augmenté de 4,4% en 2020.

L'évolution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Répartition pharmaceutique	4 744,5	4 534,8
Soins à la personne	131,2	121,5
Solutions à l'officine	38,3	35,5
Solutions à l'industrie	421,1	417,5
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 335,1	5 109,3

Le chiffre d'affaires du pôle répartition, qui représente 88,9% du chiffre d'affaires du groupe, est en hausse de 4,6% sur l'exercice 2020.

En Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de 6,8%, en France de 1,8% et en Belgique de 5,0%.

La deuxième activité du groupe est représentée par le pôle solutions à l'industrie qui, avec 7,9% du chiffre d'affaires total, enregistre une hausse de 0,9% sur l'exercice.

L'activité du pôle soins à la personne progresse sur 2020 de + 8,0%.

La croissance du pôle solutions à l'officine est toujours soutenue (+ 7,9%).

Résultat courant (en M€)

Le résultat courant du groupe est en hausse de 5,0 M€ (+ 20,5%) par rapport à l'exercice précédent.

La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Répartition pharmaceutique	26,7	22,9
Soins à la personne	8,8	5,1
Solutions à l'officine	0,3	0,6
Solutions à l'industrie	- 5,5	- 3,1
Holdings	- 0,6	- 0,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	29,7	24,7

La principale contribution au résultat courant est réalisée par le pôle répartition pharmaceutique avec une contribution de 26,7 M€ en nette progression par rapport à l'exercice précédent (+ 3,8 M€).

Le pôle soins à la personne enregistre également une belle évolution avec une contribution de 8,8 M€ en 2020 en augmentation de 3,7 M€.

La contribution du pôle solutions à l'officine diminue légèrement lors de cet exercice passant de 0,6 M€ à 0,3 M€.

Enfin la contribution du pôle solutions à l'industrie diminue de 2,4 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à - 5,5 M€.

Résultat net

Le résultat net - Part du Groupe au titre de l'exercice 2020 est un bénéfice de 13,9 M€ identique à celui de 2019.

Une fois prise en compte la hausse de 5,0 M€ du résultat courant, les autres variations sont les suivantes :

- Le résultat exceptionnel s'élève à - 2,5 contre + 0,5 M€ en 2019 soit une baisse de 3,0 M€,
- La charge d'impôt 2020 est de 12,1 M€ contre 10,6 M€ en 2019,
- Enfin l'amortissement des écarts d'acquisition est de - 0,4 M€ contre - 0,2 M€ en 2019. ■

MODIFICATION DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION

Aucune modification de présentation et de méthode d'évaluation n'a été effectuée sur 2020. ■

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 1^{er} janvier 2021, notre filiale de répartition allemande Sanacorp Pharmahandel GmbH a fait l'acquisition de la société Leopold Fiebig GmbH & Co. KG, Répartiteur basé à Rheinstetten (Land du Bade-Wurtemberg).

CERP SA

Depuis novembre 2016, une enquête a été ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique). La société collabore à cette enquête depuis l'origine.

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Cette communication est la première étape de l'ouverture d'une procédure de transaction conformément au Code de droit économique en vigueur en Belgique qui précise le montant des amendes et astreintes.

La société doit maintenant analyser avec ses conseils la documentation transmise et formuler ses commentaires d'ici au 25 mai 2021. A ce stade de démarrage de la procédure, la société CERP SA n'est pas en mesure d'en estimer l'impact financier potentiel. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de CERP SA au 31 décembre 2020. ■

GESTION DES RISQUES

Assurance

Le Groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages - Pertes d'Exploitation auprès respectivement de AXA et MMA (en association avec Albingia, Axeria et Zurich).

Parallèlement, le Groupe continue sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants et ce, en parallèle des visites prévention initiées en 2020 par MMA.

Sur 2020, nous n'avons eu à subir aucun évènement majeur.

Trésorerie

Le groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises. Cette gestion est confiée à CERP Rouen SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque mais présentant aujourd'hui une rémunération très faible. Le groupe Astera procède également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés qui peuvent, pour certains, présenter un risque à l'échéance. Ce risque a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 3 711 K€ au 31-12-2020 dans les comptes de CERP Rouen. ■

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Service Etude Informatique

Projet Nantes

- Développements des communications entre le nouveau robot de stockage BD ROWA et nos applications liées au stock (réception, préparation, retours, appros inter-agences...)
- Connexion de l'application Groupement web avec les applications du SI (MVS et NPI) afin de faire bénéficier les groupements des outils répartition tels que la chaîne mécanisée, SME, process élaborés de réception, préparation, traçabilité du stock...

Approvisionnements Fournisseurs Labos

Mise en place d'un nouveau type d'émission de nos commandes fournisseurs.

MAD-HAD

- Intégration d'une nouvelle société : Les Laboratoires Médilis située à Lisieux.
- Intégration d'une nouvelle agence Oxypharm située à Hesdin-L'abbé.

Données de référence Clients

Evolution du modèle de données pour un interfaçage avec les outils de gestion de téléphonie des agences CERP Rouen.

Sécurité des Systèmes d'information

Deux réalisations ont permis de faire évoluer significativement la stratégie sécurité systèmes d'information en 2020. La première, technique, a consisté à mettre en place et exploiter une solution permettant de collecter et de corréliser les événements de l'ensemble de nos systèmes (appelée SIEM). Le but de cette solution est de détecter au plus tôt toute activité pouvant paraître suspecte provenant de nos systèmes, plusieurs millions d'événements techniques sont ainsi analysés chaque jour au travers de tableaux de bords ou d'alertes et permette une intervention dans les meilleurs délais. La seconde, plus organisationnelle, a consisté à se doter d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, cette PSSI, véritable ossature de notre stratégie sécurité informatique est à la fois une feuille de route, un guide d'exigences, un outil de communication et un élément primordial de l'amélioration continue de la sécurité du groupe.

La crise sanitaire a eu pour conséquence une multiplication par 3 ou 4 des alertes à traiter certains mois. Le recours au télétravail de près de 500 personnes dans le Groupe a nécessité la mise en place de contrôles renforcés des accès aux ressources informatiques ; de plus, afin de limiter le risque malgré les circonstances exceptionnelles, les conditions d'accès à nos réseaux depuis l'extérieur n'ont fait l'objet d'aucun assouplissement.

Infrastructure

Les faits marquants de l'année 2020 sont les suivants :

- Déploiement de Microsoft Windows 10 : une généralisation de cette version du système d'exploitation a été réalisée lors des remplacements des postes de travail.
- Rénovation des équipements réseaux du siège : l'opération de remplacement de l'ensemble du réseau est réalisée tous les 7 à 8 ans. Cette rénovation apporte de nouvelles technologies pour plus de performances et de sécurité.
- Transformation de l'infrastructure réseau de notre opérateur SFR : généralisation du réseau fibré et augmentation des débits entre le siège et les serveurs de Montpellier.
- Hébergement à Montpellier : passage de notre hébergement à Montpellier de « dual-building » à « dual-site ».
- Rénovation de l'ensemble des serveurs de fichiers agences.
- Signature d'un nouveau contrat d'hébergement avec IBM pour une migration vers le IBM-Cloud.
- Rénovation de l'infrastructure informatique de l'agence de Nantes pour le passage de celle-ci en agence régionale. ■

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS TECHNIQUES

Améliorations techniques et organisationnelles des Agences

- Création d'une nouvelle ligne d'accumulation entre réception et automate sur l'agence du LAIGNEVILLE et de convoyage de bacs au service réception de LILLE.
 - Rénovation complète de l'éclairage de notre agence de LILLE ainsi que partiellement des agences d'HEROUVILLE, de BOULOGNE-sur-MER et de TOULOUSE par une solution technique innovante permettant d'améliorer la performance énergétique de l'agence.
 - Renouvellement partiel du parc des cerceuses de nos agences nécessaires à la sécurisation des bacs préparés lors de nos livraisons à la pharmacie.
 - Remplacement des équipements de chauffage et de rafraîchissement sur nos agences de LORIENT, d'HEROUVILLE, de LIEVIN et de LIMOGES par des solutions techniques de nouvelle génération permettant d'améliorer la performance énergétique de nos agences. Dans la même recherche de performance énergétique, réfection complète de la toiture de l'agence de MACON et réalisation d'un pilote sur notre agence de TOULOUSE, de traitement de la toiture par une peinture thermique isolante à base de coquilles d'huîtres.
 - Mise en exploitation d'une nouvelle chambre froide pour nos agences de LAIGNEVILLE et de NANTES.
 - Mise en exploitation de nouvelles centrales de détection incendie sur nos agences du PLESSIS ROBINSON, LILLE, BORDEAUX, NANTES et MAREUIL les MEAUX dans le souci d'assurer une plus grande sécurité de nos bâtiments et équipements des opérateurs.
 - Mise en conformité des installations électriques, extincteurs et réseau incendie armé suite aux contrôles réglementaires annuels et changement du Tableau Général Basse Tension des agences de VANNES et de SAINT-ETIENNE-du-ROUVRAY.
- Réduction continue des pertes sur stocks et des pertes sur retours de nos agences par la mise en place de toutes solutions permettant de mieux maîtriser le niveau des abîmés et des périmés en contribuant ainsi à l'amélioration de la marge.
 - Développement des applications métiers permettant d'assurer tout au long de la chaîne de livraison, le suivi des bacs et colis transitant par nos agences.
 - Développement d'une démarche d'optimisation du recyclage des déchets produits par nos agences. Une préoccupation quotidienne qui s'inscrit dans un objectif de valorisation de 90% des déchets produits.

Recherche, étude et développement

Agrandissement de l'agence de NANTES - Les Sorinières :



Depuis sa création en 2013, l'agence de Nantes n'aura cessé de se développer avec une croissance importante nous amenant à lancer l'extension du bâtiment afin de modifier, améliorer et étendre les équipements actuels.

Les travaux de gros œuvre ont démarré dans le courant du mois de Décembre 2019 et l'ensemble des modifications du bâtiment et de ses extensions pour CERP Rouen et OXYPHARM a été livré au cours du dernier trimestre 2020.

Dans une période impactée par la crise sanitaire, l'ensemble des entreprises contractantes ont redoublées d'efforts afin de tenir les plannings initiaux et permettre la mise en exploitation souhaitée des équipements.

Au-delà des nécessaires transformations du bâtiment, la mise en exploitation de ces nouveaux outils de travail permet d'améliorer l'efficacité de l'agence ainsi que les conditions de travail de l'ensemble de l'équipe de l'agence qui est désormais parfaitement opérationnelle depuis la fin de l'année 2020.

Projet d'agrandissement de l'agence de VANNES :

Confrontée à une problématique de place, de nombreuses études d'amélioration de la gestion des flux entrants de l'agence de Vannes nous ont conduit à démarrer une extension du bâtiment et du service réception de l'agence.

Les travaux de gros œuvre ont démarré dans le courant du mois de Janvier 2020 et l'agrandissement du bâtiment a été livré au cours du dernier trimestre 2020.

Travaux divers d'études et de développement :

- Déploiement de la migration des solutions de préparation de commandes actuelles vers un nouveau système d'exploitation ANDROID.
- Centralisation de l'architecture téléphonique de nos agences au profit d'une simplification de la solution actuelle.

Soutien technique et organisationnel aux filiales

Projet d'extension de la plate-forme OXYPHARM :

Après l'acquisition et l'aménagement de sa plateforme logistique à SAINT-YRIEIX-sur-CHARENTE, un projet

d'agrandissement portant à plus de 13.000 m² la zone de stockage dédiée à la nouvelle activité.

L'ouverture du chantier a été réalisée au début de l'année 2019 et l'ensemble du bâtiment a été livré au premier trimestre 2020.

La nature du projet et sa complexité ont consacré les équipes en charge du dossier à l'accompagnement des équipes et à la prise en compte de l'ensemble des réglementations relatives aux normes ICPE - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.



Un nouveau bâtiment pour OXYPHARM :

Après de nombreux mois d'études consacrés à la recherche de foncières disponibles ainsi qu'à la définition du besoin des utilisateurs, la rédaction d'un cahier des charges en lien avec les équipes techniques et exploitation a permis le démarrage d'un chantier pour la création d'une nouvelle agence OXYPHARM à BOULOGNE-sur-MER.

Projet de renouvellement d'un automate pour CERP SA :

Soutien de la filiale CERP SA dans son projet de renouvellement d'automate pour son agence d'ANDERLECHT. Cette opération complexe a été réalisée au cours du second trimestre 2020 et aura nécessité les études et la planification permettant la prouesse technique et l'organisation nécessaire pour un renouvellement de matériel au cours d'un week-end sans conséquence pour les clients belges. ■

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	21	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	1 190	0	290	- 1 590	- 110	0	0	0	0	0
% du montant sur achats HT de l'exercice	0,17%	0,00%	0,04%	- 0,23%	- 0,02%	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	-					-				
Montant total des factures exclues	-					-				
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Capital social

Le capital social de la Coopérative s'élève au 31 décembre 2020 à 53 965 620 € (1 077 994 parts sociales ordinaires à 50 € et 6 592 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en diminution de 1 825 250 € par rapport au 31 décembre 2019.

Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,32%	99,35%
Cadres dirigeants	0,68%	0,65%

Au 31 décembre 2020 :

Le maximum de détention de parts sociales ordinaires par un sociétaire est de 5 828.

- 7 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 118 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 388 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 451 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires.

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s'élève à 162.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2020) s'élèvera à 5 389 parts sociales ordinaires à l'issue de la présente assemblée générale.

Rémunération du capital social

Le Conseil d'administration propose de servir :

- Concernant la part sociale ordinaire, un taux d'intérêt brut aux parts ordinaires de 0,50%, soit un total brut distribué de 269 498,50 €.
- Concernant la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut versé au prorata du chiffre d'affaires répartition net HT réalisé par chaque titulaire de la part auprès de CERP Rouen SAS pour un montant total de 3 694 280,34 €.

L'intérêt aux parts et le dividende coopératif sont éligibles à l'abattement de 40% pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2017	50,00 €	592 568,50 €
2018	50,00 €	569 058,50 €
2019	50,00 €	278 623,50 €

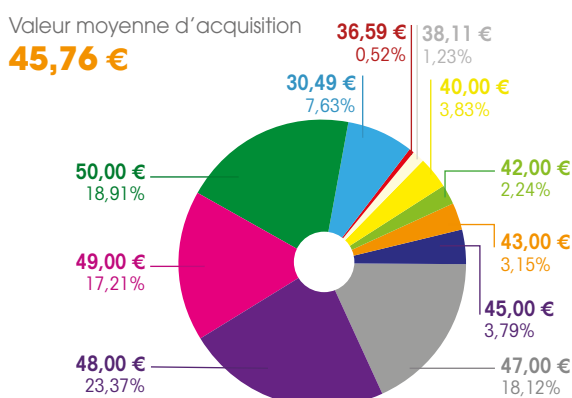
Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2017	10,00 €	5 046 113,47 €
2018	10,00 €	4 559 677,79 €
2019	10,00 €	3 636 193,20 €

Valeur moyenne d'acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d'Astera au 31 décembre 2020

Le taux de 0,50% servi aux parts sociales ordinaires est basé sur la valeur nominale au 31 décembre 2020, soit 50 €. Rapporter ce taux à la valeur réelle d'acquisition des parts sociales ordinaires serait plus exact d'un point de vue économique.

La valeur moyenne d'acquisition au 31 décembre 2020 des parts sociales ordinaires s'élevant à 45,76 € le rendement unitaire moyen obtenu au titre de 2020 s'établit donc à 0,25 € / 45,76 €, soit 0,55%. ■



PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTROLE

Pôle soins à la personne

Le 10 juillet 2020, le pôle « Soins à la personne » s'est élargi grâce à l'acquisition par Oxypharm S.A. de l'intégralité des actions des Laboratoires Médilis S.A.S., société spécialisée dans le domaine de l'incontinence, dont le siège est à Lisieux (14) ; cette dernière a contribué aux résultats du Groupe sur l'ensemble du second semestre 2020.

Holding

Le 2 décembre 2020, la société Sophèse a recapitalisé sa filiale informatique Isipharm S.A. à hauteur de 5 700 K€, lui permettant ainsi de faciliter son développement sur les années à venir. ■

CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2020 (art. 39-4 du CGI). ■

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée des sociétaires une modification au règlement intérieur de la coopérative afin d'élargir la définition des sociétaires non coopérateurs non investisseurs. ■

INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs répartition en Europe à fin décembre 2020 sont répartis de la façon suivante :

- France : 2 582 personnes soit 2 118,73 ETP
- Allemagne : 2 859 personnes soit 2 086 ETP
- Belgique : 293 personnes soit 224,52 ETP

En ce qui concerne le Groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP Rouen SAS & CERP Belgique)	2 875	2 343,25
Pôle Soins à la personne	653	647,16
Pôle Solutions à l'industrie	308	302,04
Pôle Solutions aux Pharmaciens (France + Belgique)	159	156,52
TOTAL	3 995	3 448,97

Les effectifs de la répartition pharmaceutique ont été pratiquement stables en 2020 à 5 734 personnes (contre 5 743 à fin décembre 2019) soit une légère baisse de 9 personnes. Cette baisse est légèrement plus accentuée si on compare les effectifs en équivalent temps plein puisque, dans ce cas, la baisse est de 16,16 ETP.

Si on reprend le détail par pays, on s'aperçoit que la France et la Belgique voient leurs effectifs progresser alors que l'Allemagne enregistre une baisse sensible de 37 personnes (soit - 1,3%) et de 36 ETP (soit - 1,7%).

Concernant la situation plus spécifique du groupe ASTERA, les situations sont contrastées entre les différentes activités. L'activité répartition (France + Belgique) voit ses effectifs progresser de 18 personnes ou 19 ETP, ce qui représente une inflexion de la tendance des dernières années surtout si on considère les effectifs en ETP.

Le pôle Soins à la personne accentue son développement avec une augmentation des effectifs de 20 personnes, soit encore plus que l'année précédente. En 2019, les effectifs en ETP progressaient de 14 ETP ; en 2020, ils progressent de 19,71 ETP.

Le pôle Solutions à l'industrie est en très léger recul avec - 3 personnes et - 1,93 ETP.

Enfin, le pôle Solutions aux Pharmaciens voit son effectif progresser de + 5,3% ; évolution nécessaire pour structurer les équipes et développer l'offre proposée. ■





Rapport
de Gestion



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 03.05.2021.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DANS LES SA

Au 31 décembre 2020

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration. ■

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG			DG	DG
A. Pinton	PDT	PDG			
M. Ayrat			PDT		
G. Riha			DG		
E. Flahaut				PDT	
A. Valette					PDT

PDT = Président
PDG = Président directeur général
DG = Directeur général

MANDATS EXERCES

A l'issue de la présente Assemblée générale, les mandats d'administrateurs de Madame Claire HELLIN, pharmacienne à Raismes (59), de Madame Anne VALETTE, pharmacienne à Saint-Alban (31), de Monsieur Philippe BOURBON, pharmacien à Pré-En-Pail (53) et de Monsieur Armand PINTON pharmacien à Orsennes (36) arrivent à échéance et nous vous remercions de bien vouloir leur accorder de nouveau votre confiance.

Monsieur Dominique LEFOULON nous fait part de son souhait de se retirer du Conseil d'administration et nous vous proposons la nomination de Madame Aline METIVIER, pharmacienne à Ranville (14).

Nous vous proposerons également la nomination au sein du Conseil de Monsieur Paul RANSART, pharmacien à Huissignies en Belgique.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023. ■

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2020).

BELGIQUE				
Noms	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	Health & Technology SPRL
O. Bronchain	RP CERP Rouen SAS	RP Sobedip SA	ADM	
M. Ayrat *à partir du 19.05.2020		ADM*		
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	RP CERP SA
G. Clément *jusqu'au 19.05.2020		ADM*		
D. Ergot		ADM		RP = Représentant permanent (suivi du nom de la société représentée) ADM = Administrateur ADM DEL = Administrateur délégué
E. Flahaut *à partir du 19.05.2020		ADM*		
C. Lefevre		ADM		
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	
P. Ransart		ADM		
C. Roudières *jusqu'au 19.05.2020		ADM*		

Sanastera		
Organes de Direction	Allemagne	France
Conseil de surveillance	Matthias Schneider Président Jan-Henning Keller / Ursula Schöder	Armand Pinton Vice-Président Corinne Roudières* / Gérard Clément* Muriel Ayrat** / Eric Flahaut**
Directoire	Herbert Lang Vice-Président Frank Horst Hennings	Olivier Bronchain Président Alain Roudergues
COO (Chief Operating Officer)	Franck Sczesny	Philippe Beaugendre

*Jusqu'au 05.05.2020

**Depuis le 05.05.2020

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2020)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Pinton *à partir du 24.11.2020	PDT	Vice-PDT du CS	PDT du CS	PDG	ADM		ADM			ADM	PDT RP Astera	Vice-PDT	PDT RP Astera	PDT RP Astera	RP Astera*
O. Bronchain *à partir du 24.11.2020	DG	PDT du DCTRE	PDT	RP Astera	RP Sophese		DG RP Sophese	PDT RP Astera		DG RP Astera		PDT			PDT*
M. Ayrat *à partir du 04.02.2020 **à partir du 19.05.2020 ***à partir du 05.05.2020	ADM Vice-PDT*	MEM du CS***	MEM du CS**	ADM	PDT		ADM**			ADM			MEM du CS		
J. Brelet	ADM				ADM					ADM			PDT du CS		
G. Clément *jusqu'au 12.06.2020 **jusqu'au 04.02.2020 ***jusqu'au 19.05.2020 ****jusqu'au 30.03.2020 ****jusqu'au 05.05.2020	ADM* Vice-PDT**	MEM du CS*****	MEM du CS***	ADM*	ADM***		ADM***			PDT****			MEM du CS***		
E. Flahaut *à partir du 04.02.2020 **à partir du 19.05.2020 ***à partir du 12.06.2020 ****à partir du 05.05.2020	ADM Vice-PDT*	MEM du CS*****	MEM du CS	ADM***	ADM**		PDT			ADM**			MEM du CS**		
C. Lefevre	ADM		MEM du CS		ADM										
D. Lefoulon	ADM		MEM du CS		ADM										
I. Malhomme	ADM						ADM			ADM			MEM du CS		
C. Roudières *jusqu'au 12.06.2020 **jusqu'au 04.02.2020 ***jusqu'au 19.05.2020 ****jusqu'au 05.05.2020	ADM* Vice-PDT**	MEM du CS****	MEM du CS***	ADM*	ADM***		ADM***			ADM***			MEM du CS***		
A. Valette *à partir du 30.03.2020	ADM				ADM					PDT*					
P. Bourbon	ADM						ADM			ADM					
A. Métivier					ADM										
A. Roudergues		MEM du DCTRE													
F. Chetreff			MEM du CS												
O. Delarue			MEM du CS												

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
M. Pruja			MEM du CS												
K. Vallet			MEM du CS												
AC. Mare			DG DEL												
Y. Kerouédan				ADM											
G. Riha *à partir du 10.07.2020					DG	PDT*									
L. Abraham							ADM								
M-H Goddard							ADM								
C. Hellin *à partir du 12.06.2020 *à partir du 19.05.2020	ADM*				ADM**					ADM					
K. Haziza *à partir du 19.05.2020							ADM*								
A. Leche *à partir du 19.05.2020							ADM*								
P. Villedieu *à partir du 19.05.2020										ADM*					
C. Sceau											DG		DG	DG	
E. Khouly											DG DEL				
A. Maquin *jusqu'au 21.09.2020														DG DEL*	
K. Mazeau									PDT						
P. Frelat *à partir du 21.09.2020														DG DEL*	

PDT = Président

PDG = Président directeur général

DG = Directeur général

ADM = Administrateur

DG DEL = Directeur général délégué

RP = Représentant permanent (suivi du nom de la société représentée)

Vice-PDT = Vice-Président

Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de surveillance

MEM du CS = Membre du Comité de surveillance

PDT du DCTRE = Président du Directoire

MEM du DCTRE = Membre du Directoire

GOUVERNANCE DE LA COOPERATIVE

I. Le rapport de gouvernance

1. Le Conseil d'administration

Le Conseil fonctionne selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans le règlement intérieur du Conseil d'administration validé le 22/10/2007 et les statuts d'Astera adoptés à l'assemblée générale extraordinaire du 12/06/2020 et se réfère au guide de la gouvernance des coopératives et des mutuelles publié par l'institut de formation des administrateurs.

S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise, mais aussi et plus particulièrement une gouvernance coopérative au profit de ses sociétaires.

Le rapport de gouvernance rappelle le cadre de l'organisation des travaux réalisés en 2020, la représentativité et l'éthique du Conseil, son rôle et son fonctionnement.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé de 10 membres et il s'est réuni 6 fois.

Les réunions ont porté sur :

- La vie sociale, le fonctionnement et le sociétariat : l'évolution et le renouvellement de la composition des Conseils du groupe, la composition des comités spécialisés, les activités SECOF et FCA.
- Les comptes annuels : le budget et les investissements 2020, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, les comptes trimestriels et semestriels du groupe, la recapitalisation d'Isipharm.
- L'activité professionnelle : l'acquisition des Laboratoire Médilis par Oxypharm, le projet Anne de notre partenaire allemand Sanacorp, le partenariat d'Isipharm et de Caduciel.

Il faut noter qu'un Conseil exceptionnel a été organisé suite à la fraude sur les masques subie par la branche répartition de la coopérative afin d'informer les administrateurs dans un souci de transparence.

A l'issue de la présente assemblée, les mandats d'administrateurs de Mesdames Valette et Hellin ainsi que Messieurs Bourbon et Pinton arrivent à échéance et nous vous demandons de les renouveler.

Monsieur Lefoulon nous fait part de son souhait de se retirer du Conseil d'administration et nous proposons la nomination de Madame Métivier à sa place.

Nous proposons également la nomination de Monsieur Ransart.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

2. Les comités spécialisés

a. Le Comité d'audit

Le comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production comptable de qualité et une information la plus fidèle possible.

Cette année, le comité d'audit était présidé par Monsieur Bourbon et composé de Messieurs Ransart et Lefevre.

Le comité s'est intéressé aux risques clients Groupe avec un focus sur Eurolease, aux placements structurés et les impacts sur la trésorerie, les conséquences de la crise sanitaire. Le comité a également fait un point sur le positionnement de la coopérative en matière de transition énergétique.

b. Le Comité d'éthique

Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs, principes et aspects réglementaires auxquelles la coopérative et ses filiales adhèrent.

Le comité d'éthique, présidé par Madame Valette, et aidé dans son travail par Mesdames Hellin et Malhomme et Monsieur Lefoulon, s'est intéressé à la gestion de la crise Covid au sein du groupe et protection de ses salariés.

c. Le Comité de nomination et rémunération

Le comité de nomination et rémunération a la responsabilité d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur du groupe Astera. Il formule les propositions au Conseil d'administration concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des Conseils du groupe Astera.

Le comité, présidé par Monsieur Flahaut, complété par Madame Ayrat, Messieurs Brelet et Pinton, a étudié le renouvellement des mandats et le recrutement de nouveaux administrateurs.

3. Réorganisation imposée par la crise sanitaire

Lors de cette année marquée par la crise du Covid, un seul Conseil, celui du mois de février, s'est tenu en présentiel. La crise nous a imposé de tenir par la suite les différents Conseils par visioconférence.

Chaque filiale du groupe a été impactée par la crise, à différents niveaux et de manières différentes ; un point Covid était systématiquement à l'ordre du jour de chaque filiale. Le Conseil a ainsi pu constater l'évolution de la situation, les mesures exceptionnelles mises en place au niveau social, les procédures de protection des salariés pour assurer la continuité de l'activité.

De plus, un travail de digitalisation des Conseils a été engagé en 2020 afin de moderniser notre organisation, en fluidifiant et sécurisant la transmission des informations grâce à la solution DiliTrust.

L'organisation de l'assemblée générale a également été impactée par la crise sanitaire. Avec l'aide de la direction juridique de la FCA et compte tenu des différentes évolutions législatives, nous avons un choix à faire : le report, le huis-clos ou une assemblée dématérialisée.

Le choix s'est donc porté sur une assemblée dématérialisée afin de respecter le calendrier prévu et de poursuivre la marche de la coopérative.

Afin de respecter le cadre légal d'une telle assemblée, nous avons mis en place le vote par voie électronique pour chaque sociétaire, l'ouverture de boîtes mail permettant les questions des sociétaires et la diffusion vidéo de la présentation des comptes.

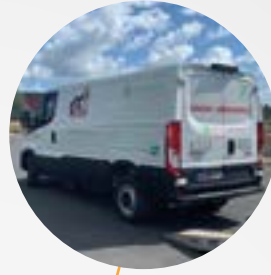
II. La déclaration de performance extra-financière

Astera poursuit son intention de publier les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du groupe en France, en Allemagne et en Belgique au cours de l'exercice 2020 grâce à la déclaration de performance extra-financière.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour son activité principale de grossiste répartiteur au travers de ses cinq valeurs fondatrices.

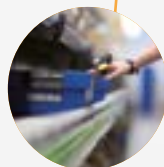
Ce rapport, conforme aux exigences légales d'audit et de certification, inclut une présentation du modèle d'affaires, une description des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que le résultat de ces politiques.

Il revient au Conseil d'administration d'établir cette déclaration et ainsi suivre les réponses à ces risques au cours des années à venir. ■



Déclaration de Performance Extra-Financière

2021





Rapport
de Gestion



Déclaration de performance extra-financière

Le présent rapport sur les Performances Extra-financières est établi conformément au deuxième alinéa de l'article L225-100 du code de Commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 03/05/2021.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



(1) Accréditation n° 3-1594, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Dans le cadre de l'ordonnance N°2017-1180 et du décret d'application N°2017-1265 ayant transposé la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, Astera publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui met en évidence les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du Groupe en France, Allemagne et Belgique au cours

de l'exercice 2020. Bien que cette information fasse partie intégrante du rapport de gestion, Astera a fait le choix de créer un rapport spécifique lui permettant de répondre aux exigences des articles R.225-105 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour son activité principale de répartiteur pharmaceutique au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une certification par un Organisme Tiers Indépendant permettant de confirmer l'exactitude des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales.





Astera a désigné RSM Paris, organisme accrédité par le COFRAC (1) pour réaliser la mission d'audit et de certification dont le rapport figure en annexe de la Déclaration de Performance Extra-financière.

Vous trouverez ci-après un tableau de synthèse qui rappelle les risques identifiés pour l'activité de répartition pharmaceutique ainsi que les réponses apportées dans le respect des valeurs fondatrices du groupe. Les indicateurs de suivi mis en place tant au niveau social qu'environnemental permettent de mesurer l'impact de nos actions dans le temps ce qui est un des objectifs d'une telle déclaration. Toutes les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire incontournable du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments sur tout le territoire. La force de notre coopérative se trouve dans ses valeurs saines et humaines portées par l'ensemble des collaborateurs depuis plus de 100 ans ; les politiques sociales déployées ont pour objectif d'en assurer la pérennité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration de performance extra-financière sera disponible pendant 5 ans dans sa version intégrale sur le site internet Astera www.astera.coop. ■

(1) Accréditation n°3-1594, portée sur le site www.cofrac.fr

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé	Date de première publication de l'indicateur
ESPRIT D'ENTREPRISE				
S'adapter à l'évolution constante des besoins des pharmaciens	R1-Risque d'inadéquation des compétences face à l'évolution constante des besoins des pharmaciens Afin d'être en mesure de répondre aux besoins de ses clients, qui sont en constante évolution, Astera doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive	<ul style="list-style-type: none"> - Politique sociale - Formation - Egalité Hommes/Femmes 	- S6 : Dépenses HT en euros consacrées à la formation au cours de l'exercice	DPEF 2018 publiée en 2019
ENGAGEMENT EN MATIERE DE SANTÉ PUBLIQUE				
Protéger les salariés dans l'exercice de leurs fonctions	R2-Risque lié à la sécurité et à la santé des salariés dans l'exercice de leur fonction Les activités du groupe Astera nécessitent beaucoup d'interventions humaines (manutention, conduite...). A ce titre, Astera se doit de développer des actions nécessaires au bien-être et à la sécurisation de ses salariés sur leur lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de Sécurité au Travail - Suivi des accidents du travail - Communication régulière sur les risques routiers - Port obligatoire des EPI sur certains postes de travail 	- S10 : Taux d'accident du travail sur l'exercice	DPEF 2020 publiée en 2021

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé	Date de première publication de l'indicateur
ENGAGEMENT EN MATIERE DE SANTÉ PUBLIQUE 				
Limiter l'impact de notre activité sur l'environnement	R3-Impacts de notre activité sur les changements climatiques Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les contraintes liées aux enjeux environnementaux, et notamment la pollution, sont croissantes. Dans ce contexte, les activités de répartition pharmaceutique d'Astera doivent mettre en œuvre des politiques logistiques et opérationnelles lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer nos consommations d'énergie - Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions CO2 - Formation éco-conduite - Gérer nos déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - E2 : Quantité de déchets carton revalorisés pour l'exercice exprimée en tonnes par unité vendue - E4 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise par unité vendue pour l'exercice exprimée en gramme de CO2 équivalent 	DPEF 2018 publiée en 2019
Garantir une Qualité de service optimale	R4-Risque Qualité Bien que le contexte économique ne soit pas favorable au secteur de la répartition pharmaceutique, Astera se doit de fournir la même qualité de service, dans le respect des bonnes pratiques de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des Bonnes pratiques de la Distribution (Code de santé publique) - Assurer la lutte contre la falsification des produits - Audits réguliers dans les agences - Utiliser la force de notre modèle coopératif 	<ul style="list-style-type: none"> - Q1 : pourcentage d'erreurs de préparation de commande 	DPEF 2020 publiée en 2021
INDEPENDANCE 				
Offrir des services variés	R5-Risque de limitation de l'offre de services Face aux mutations dans la profession du métier de pharmacien, Astera doit être en mesure de proposer une offre plus large que le simple approvisionnement en médicaments pour permettre aux pharmaciens sociétaires de conserver leur indépendance	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre notamment au travers des activités des filiales autre que la répartition pharmaceutique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux produits/ services disponibles à la fin d'un exercice sur l'ensemble des filiales 	En réflexion pour une publication à horizon 2024
PROXIMITÉ 				
Maintenir un bon climat social	R6-Risque de dégradation du climat social interne Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture Astera. A ce titre, le groupe échange constamment avec les partenaires sociaux en toute bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Culture du dialogue social avec consultation régulière des partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les instances du personnel au cours de l'exercice 	En réflexion pour une publication à horizon 2022
Maintenir une accessibilité aux soins au plus grand nombre	R7-Impact de notre activité sur les populations riveraines Maintenir la qualité de service attendue par les patients en approvisionnant dans des conditions optimales les officines	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des agences de répartition pharmaceutique au plus proche des clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction client résultant de la dernière enquête publiée 	En réflexion pour une publication à horizon 2022
	R8-Un maillage territorial menacé Dans le contexte économique actuel, Astera s'efforce de maintenir ses agences de répartition au plus proche de ses clients et d'assurer des échanges réguliers avec ses sociétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la proximité avec ses sociétaires - Utiliser la force de notre modèle coopératif 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées avec les sociétaires au cours de l'exercice 	En réflexion pour une publication à horizon 2024
PARTAGE 				
Faire connaître nos métiers	R9-Manque de visibilité des professions de grossistes-répartiteurs Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de communication en interne comme en externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements extérieurs auxquels Astera a participé au cours de l'exercice 	En réflexion pour une publication à horizon 2024
Trouver des alliés pour affronter les difficultés	R10-Risque d'isolement Face aux difficultés que rencontre toute une profession et non pas une entreprise, il est nécessaire de trouver des alliés pour avancer et faire valoir nos exigences	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de la direction dans diverses structures interprofessionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mandats d'administrateur délégués par nos dirigeants dans des instances externes au groupe mais en lien avec son activité 	En réflexion pour une publication à horizon 2024





Assemblée Générale



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2021

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats.
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du code de commerce.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2020 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé.
- Renouvellement des mandats respectifs de quatre membres du Conseil d'administration.
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement d'un membre en fin de mandat.
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration.
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires.
- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants.
- Modification du règlement intérieur.
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités. ■

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 8 151 789,09 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 13 903 360 €.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément à l'article 40 des statuts de la coopérative, le résultat bénéficiaire

de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 8 151 789,09 € comme suit :

Intérêts aux parts sociales ordinaires bruts*	269 498,50 €
Dividendes coopératifs bruts attribués aux parts sociales à avantage particulier*	3 694 280,34 €
Dotation à la réserve facultative	4 188 010,25 €

** Intérêts et dividendes éligibles à l'abattement de 40% pour les associés personnes physiques (art. 243 bis du code général des impôts).*

Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP Rouen SAS.

En application de l'article IV du règlement intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP Rouen SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2017	0,50 €
2018	0,50 €
2019	0,50 €



■ ■ ■ Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2017	5 046 113,47 €
2018	4 559 677,79 €
2019	3 636 193,20 €

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2020 s'élève à 53 965 620 € dont 65 920 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a diminué de 1 825 250 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2019 (55 790 870 €).

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Claire HELLIN, Pharmacienne, domiciliée à Raismes (59) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Claire HELLIN a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Anne VALETTE, Pharmacienne, domiciliée à Saint-Alban (31) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Anne VALETTE a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Huitième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BOURBON, Pharmacien, domicilié à Pré-En-Pail (53), vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Philippe BOURBON a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la fin de mandat de Monsieur Dominique LEFOULON et nomme en remplacement en sa qualité d'administratrice de la société Madame Aline METVIER, Pharmacienne, domiciliée à Ranville (14), pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Aline METVIER a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Armand PINTON, Pharmacien, domicilié à Orsennes (36) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Armand PINTON a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Onzième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en sa qualité d'administrateur de la société Monsieur Paul RANSART, Pharmacien, domicilié à Huissignies (7850) en Belgique,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Paul RANSART a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Douzième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, PricewaterhouseCoopers Audit demeurant 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, est arrivé à échéance décide de le renouveler pour une durée de six exercices à compter de 2021.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

PricewaterhouseCoopers Audit a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et confirmé n'être concerné par aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par la législation actuellement en vigueur.

Treizième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, RSM Paris demeurant 26 rue Cambacérès – 75008 Paris, est arrivé à échéance décide de le renouveler pour une durée de six exercices à compter de 2021. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

RSM Paris a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et confirmé n'être concerné par aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par la législation actuellement en vigueur.

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, Commissaire aux comptes suppléant, demeurant 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, est arrivé à échéance décide de ne pas le renouveler. En effet la loi Sapin II du 9 décembre 2016, précise qu'il n'est plus nécessaire de nommer un Commissaire aux comptes suppléant, sauf si le Commissaire aux comptes

titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. Ce qui n'est pas le cas du Commissaire aux comptes titulaire PricewaterhouseCoopers Audit.

Quinzième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat de Monsieur Etienne De BRYAS, Commissaire aux comptes suppléant, demeurant 26 rue Cambacérès – 75008 Paris, est arrivé à échéance décide de ne pas le renouveler. En effet la loi Sapin II du 9 décembre 2016, précise qu'il n'est plus nécessaire de nommer un Commissaire aux comptes suppléant, sauf si le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. Ce qui n'est pas le cas du Commissaire aux comptes titulaire RSM Paris.

Seizième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de modifier l'article III du règlement intérieur, cet article sera désormais rédigé comme suit :

Article III - « LES SOCIETAIRES NON COOPERATEURS NON INVESTISSEURS »

Les personnes physiques ou morales intéressées par l'activité de la coopérative et compétentes pour en connaître sont :

- Les coopératives de pharmaciens,
- Tout pharmacien d'officine européen en exercice intéressé par la coopérative,
- Les mandataires sociaux de la coopérative,
- Les cadres dirigeants salariés de la coopérative ou de toutes ses filiales.

Dix-septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra. ■





Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2020	NET AU 31.12.2019
Capital souscrit non appelé				
Capital social non appelé	-		-	-
Total du capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
Actif immobilisé				
Ecart d'acquisition	3 394	- 1 654	1 740	781
Immobilisations incorporelles	58 770	- 50 459	8 311	9 097
Immobilisations corporelles	495 123	- 297 869	197 254	195 438
Immobilisations financières	3 401	- 5	3 396	3 171
Titres mis en équivalence	397		397	391
Total de l'actif immobilisé (II)	561 085	- 349 987	211 098	208 878
Actif circulant				
Stocks et en cours	335 972	- 7 730	328 242	312 685
Avances fournisseurs	2 756		2 756	2 178
Créances clients	533 239	- 4 087	529 152	518 876
Créances fiscales et sociales	40 593	- 68	40 525	40 706
Impôt différé actif	4 037		4 037	3 304
Placements à court terme	29 753	- 1 856	27 897	30 902
Disponibilités	99 778		99 778	71 963
Total de l'actif circulant (III)	1 046 128	- 13 741	1 032 387	980 614
Comptes de régularisation actif	10 008		10 008	8 852
TOTAL DE L'ACTIF	1 617 221	- 363 728	1 253 493	1 198 344

BILAN CONSOLIDE GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

PASSIF	NET AU 31.12.2020	NET AU 31.12.2019
Fonds propres		
Capital social	53 966	55 791
Primes et boni de fusion	457	457
Réserves	313 384	303 286
Résultat (Part du groupe)	13 903	13 940
Total des fonds propres (I)	381 710	373 474
Intérêts minoritaires (II)	6 814	6 526
Autres fonds propres (III)	-	-
Provisions pour risques & charges		
Provisions pour risques	1 412	896
Provision pour retraite	37 554	36 615
Provisions pour impôts	502	600
Total des provisions pour risques & charges (IV)	39 468	38 111
Impôt différé passif	1 656	1 790
Dettes		
Emprunts et dettes financières	179 572	170 336
Avances et acomptes reçus sur commandes	146 623	123 144
Dettes fournisseurs	289 213	285 515
Dettes fiscales et sociales	52 823	50 880
Autres dettes	155 168	148 193
Total des dettes (V)	823 399	778 068
Comptes de régularisation passif	446	375
TOTAL DU PASSIF	1 253 493	1 198 344

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	5 251 163	5 029 634
Production vendue	83 943	79 622
Chiffre d'affaires net	5 335 106	5 109 256
Reprises de provisions	-	4 972
Autres produits d'exploitation	60 012	61 528
Total produits d'exploitation (1)	5 395 118	5 175 756
Charges d'exploitation		
Achats consommés	4 968 616	4 762 576
Autres achats et charges externes	145 909	150 474
Impôts, taxes et versements assimilés	10 185	9 186
Charges de personnel	176 276	172 038
Dotations aux amortissements et aux provisions	54 251	46 552
Autres charges d'exploitation	964	2 178
Total des charges d'exploitation (2)	5 356 201	5 143 004
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	38 917	32 752
Total des produits financiers (4)	2 060	2 567
Total des charges financières (5)	11 233	10 632
Résultat financier (6 = 4 - 5)	- 9 173	- 8 065
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	29 744	24 687
Total des produits exceptionnels (8)	2 068	3 107
Total des charges exceptionnelles (9)	4 652	2 593
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)	- 2 584	514
Impôts sur les bénéfices (11)	12 523	10 948
Impôts différés (12)	- 437	- 373
Résultat net des entreprises intégrées (13 = 7 + 10 - 11 - 12)	15 074	14 626
Résultat des sociétés mises en équivalence (14)	7	6
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition (15)	424	246
Résultat net de l'ensemble consolidé (16 = 13 + 14 - 15)	14 657	14 386
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	754	446
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	13 903	13 940
Résultat par action	12,82	12,43
Nombre de parts sociales ordinaires	1 077 994	1 114 494
Nombre de parts sociales à avantage particulier	6 592	6 617

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2020

Les comptes consolidés du groupe ASTERA SA, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, et donc conformément au règlement C.R.C. n° 99-02.

1 • Faits marquants de l'exercice

• Covid-19

Suite au déclenchement de l'épidémie de Coronavirus, chaque société opérationnelle du groupe ASTERA SA a mis en œuvre un plan de continuité d'activité.

De manière générale des mesures ont été prises afin de permettre autant que faire se peut la continuité des livraisons ou des services rendus tout en assurant la sécurité sanitaire des membres du personnel.

En ce qui concerne le pôle « Répartition pharmaceutique », des mesures ont été prises afin d'assurer la livraison des médicaments et produits pharmaceutiques aux pharmacies d'officines.

Partenaires au quotidien dans la chaîne d'approvisionnement du médicament, nos sociétés de répartition ont connu un fort niveau d'activité sur le mois de mars 2020.

Nous nous devons d'assumer nos missions de santé publique en garantissant la disponibilité des médicaments.

Pour le pôle « Solutions à l'industrie », c'est en premier lieu l'activité de dépositaire qui est concernée par l'épidémie. Il s'agit d'assurer les livraisons de médicaments et produits de santé en vue de leur distribution aux pharmacies d'officines et parapharmacies dans le respect des obligations de service public.

La priorité est donnée au traitement des flux de Santé Publique France (masques à destination des hôpitaux) ; cette activité concerne l'ensemble du territoire national y compris les DOM-TOM. Une équipe qui fonctionne en 3 * 8 et 7 jours sur 7 a été mise en place pour traiter cette activité majeure dans le contexte actuel.

Pour le pôle « Soins à la personne », l'activité de prestataire dans le maintien à domicile oblige à assurer la continuité du service auprès du public et des pharmaciens. Les demandes importantes d'achats de matériel de protection sanitaire (masques, gels et gants) n'ont malheureusement pu être totalement satisfaites et le chiffre d'affaires des ventes a enregistré globalement un net ralentissement sur le mois de mars, très largement compensé par la suite ; l'activité de location quant à elle s'est maintenue à un niveau honorable.

En ce qui concerne le pôle « Solutions à l'officine », les conséquences sont diverses.

- Pour l'informatique officinale, l'activité de prestataire informatique auprès des officines oblige à assurer la continuité du service et l'accompagnement du pharmacien ; la maintenance des matériels et logiciels installés dans les officines de pharmacie a été assurée ; en revanche, l'activité commerciale a fortement diminué à partir du mois de mars freinant le développement d'une nouvelle clientèle ; malgré cela l'activité s'est maintenue à un niveau acceptable sur le reste de l'année.
- Pour la location financière, les installations de matériel ayant fait l'objet d'un report, cela a mécaniquement entraîné le report de la mise en place des contrats de location associés ; la prospection commerciale a quant à elle enregistré une forte baisse en début d'année, très largement compensée par la suite.
- L'activité de formation professionnelle des pharmaciens a été fortement impactée du fait de l'impossibilité de pouvoir effectuer les formations de type présentiel ;
- Le développement du réseau LPA a été ralenti à court terme en France comme en Belgique mais la continuité du service et de l'accompagnement des pharmaciens a été assurée.

De manière générale, les sociétés du groupe n'ont pas bénéficié des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement (Prêt garanti, report d'échéances), seul le chômage partiel a été utilisé de manière non significative.

L'épidémie de Coronavirus n'affecte pas l'évaluation et la mesure des actifs et passifs au bilan consolidé au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de résultat consolidé du groupe sur l'exercice. ■■■

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2020	% CONTRÔLE 31.12.2019	% INTÉRÊT 31.12.2020	% INTÉRÊT 31.12.2019
Sanastera SpA. (3)	Piazza Galvani 3 40124 Bologna	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000

(4) Pour mémoire, la société Sanastera SpA est la maison mère du groupe de Répartition que les Coopératives française ASTERA SA et allemande SANACORP eG ont décidé de créer ensemble en 2007.

Cette joint-venture regroupe principalement trois sociétés de Répartition : CERP Rouen SAS en France, CERP SA en Belgique, Sanacorp Pharmahandel GmbH en Allemagne. Les sociétés CERP Rouen Formation SAS en France, L.P.A. SA – Santalis et Health & Technology Sprl en Belgique font également partie du groupe SANASTERA SpA mais sont rattachées au pôle Solutions à l'officine.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2020	% CONTRÔLE 31.12.2019	% INTÉRÊT 31.12.2020	% INTÉRÊT 31.12.2019
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

Participations non consolidées :

La société SECOF SA détenue à 20% par Sanastera n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le groupe (Capitaux propres 184 K€ (166 K€ en 2019), total bilan 187 K€ (172 K€ en 2019), chiffre d'affaires 145 K€ (147 K€ en 2019), résultat net + 18 K€ (+ 15 K€ en 2019).

POLES D'ACTIVITE

Pour mémoire - L'organisation managériale du groupe ASTERA SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2015 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	Sanastera SpA (I) CERP Rouen SAS Sobedip (B) CERP SA (B) Groupe Sanacorp Pharmahandel GmbH (D)
Soins à la Personne	Oxypharm SA Laboratoires Médilis SAS
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA CERP Rouen Formation SAS L.P.A. SA (B) Health & Technology Sprl (B)
Solutions à l'Industrie	Eurodep SAS Eurodep Pharma SAS Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	ASTERA SA Sophèse SA
Mises en équivalence	CERP France SA

(I) Italie, (B) Belgique, (D) Allemagne. ■■■

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3 • 1 Application des méthodes préférentielles préconisées par le règlement n° 99-02

Depuis l'exercice 2001, le groupe ASTERA SA applique le règlement C.R.C. n°99-02.

Il a opté pour la mise en place des méthodes préférentielles préconisées, à savoir :

- Activation des immobilisations financées par contrat de crédit-bail ;
- Provision des charges liées aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés du groupe.

3 • 2 Crédit-bail

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

3 • 3 Engagements de retraite

Le groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements - et conformément à l'application de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-02 - une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

		2020	2019
Taux actualisation	France	0,40%	0,80%
	Allemagne	0,70%	0,80%
Taux de rendement attendu des fonds	France	0,40%	0,80%
	Allemagne	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	France	2,50%	2,50%
	Allemagne	2,50%	2,50%
Taux d'inflation sur le long terme	France	1,70%	1,70%
	Allemagne	1,50%	1,50%
Modalité de départ		100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu en France comme en Allemagne est fonction de l'évolution du taux des obligations + 10 ans d'entreprises de 1^{ère} qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2020.

Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

• France

Mobilité du personnel	2020	2019
16 - 24 ans	28,6%	28,6%
25 - 29 ans	12,7%	12,7%
30 - 34 ans	2,9%	2,9%
35 - 39 ans	2,7%	2,7%
40 - 44 ans	1,7%	1,7%
45 - 49 ans	1,3%	1,3%
50 - 54 ans	0,7%	0,7%
+ 55 ans	-	-

• **Allemagne**

Mobilité du personnel	2020	2019
16 - 24 ans	10%	10%
25 - 29 ans	7,5%	7,5%
30 - 34 ans	5,5%	5,5%
34 - 39 ans	3,75%	3,75%
40 - 44 ans	2,25%	2,25%
45 - 49 ans	1%	1%
50 - 54 ans	-	-
+ 55 ans	-	-

3 • 4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est le cas de Sanastera SpA (depuis la clôture au 31 décembre 2007) dont les postes d'actif et de passif sont intégrés pour 50% dans les comptes consolidés du groupe ASTERA SA.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

3 • 5 Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3 • 6 Ecarts d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.

Le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans.

Les écarts inférieurs à 50 K€ sont amortis sur l'exercice.

3 • 7 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des logiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

3 • 8 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

• **Immobilisations gérées par composants**

CONSTRUCTIONS (hors sous-groupe Sanacorp)	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros oeuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second oeuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le groupe ASTERA SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle.

A compter du 1^{er} janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif.

Les immeubles de Sanacorp Pharmahandel GmbH n'ont pas fait l'objet d'un découpage en composants homogènes et sont donc amortis de manière linéaire (25 à 50 ans) sur la base de leur valeur globale. ■■■

■ ■ ■ • Immobilisations autres

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements & aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

3•9 Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

3•10 Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode « premier entré - premier sorti » sauf pour Sanacorp Pharmahandel GmbH qui applique la méthode du coût moyen pondéré.

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

3•11 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

3•12 Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme (méthode du report variable / conception étendue).

4 • Notes relatives au bilan (chiffres en milliers d'euros)

4•1 Ecart d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2020
Ecart d'acquisition	2 040	1 307	76	(29)	3 394

AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2020
Ecart d'acquisition	1 259	131	293	(29)	1 654

La colonne « Diminutions » est constituée des écarts - amortis à 100% à la fin de l'exercice 2019 - qui ont été extournés dans leur intégralité au 31 décembre 2020.

4•2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
Concessions, brevets, licences acquis	21 389	4	517	(2)	1 083	22 991
Logiciels créés	31 472	-	-	(14)	728	32 186
Fonds de commerce	2 204	30	-	-	-	2 234
Autres immobilisations	8	-	-	-	-	8
Immobilisations en cours	1 611	-	1 574	-	(1 834)	1 351
TOTAL	56 684	34	2 091	(16)	(23)	58 770

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Logiciels acquis + 0,4 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,9 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Immobilisations en cours + 0,6 M€.

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
Concessions, brevets, licences acquis	19 263	4	1 031	(2)	23	20 319
Logiciels créés	27 460	-	1 648	(14)	-	29 094
Fonds de commerce	864	-	182	-	-	1 046
TOTAL	47 587	4	2 861	(16)	23	50 459

4•3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
Terrains & Constructions	140 865	-	4 054	(88)	452	145 283
Autres immobilisations corporelles	321 884	601	33 422	(17 449)	5 045	343 503
Immobilisations en cours, avances & acomptes	5 266	-	6 568	-	(5 497)	6 337
TOTAL	468 015	601	44 044	(17 537)	-	495 123

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Terrain & bâtiments + 3,5 M€ ;
 - Installations techniques + 1,7 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 1,5 M€ ;
 - Matériel de transport + 2,6 M€ ;
 - Matériel informatique + 1,1 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 2,7 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Terrain & bâtiments + 0,6 M€ ;
 - Installations techniques + 0,3 M€ ;
 - Matériel du parc locatif + 7,4 M€ ;
 - Matériel de transport + 1,5 M€ ;
 - Matériel informatique + 0,1 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 1,0 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 16,6 M€ ;
 - Mobilier + 0,2 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 2,4 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Matériel informatique + 0,2 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,6 M€.

Les diminutions sont essentiellement dues aux :

- Activité « Répartition » :
 - Cessions d'installations (VB 0,5 M€ ; amortissements cumulés 0,5 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 2,5 M€ ; amortissements cumulés 2,2 M€) ;
 - Cessions de matériel informatique (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,2 M€).
- Activité « Soins à la personne » :
 - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 4,5 M€ ; amortissements cumulés 4,3 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 1,3 M€ ; amortissements cumulés 1,3 M€).
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Cessions de matériels loués (VB 6,3 M€ ; amortissements cumulés 5,4 M€) ;
 - Cessions de mobilier (VB 0,6 M€ ; amortissements cumulés 0,5 M€).
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Cessions de matériel informatique (VB 1,3 M€ ; amortissements cumulés 1,3 M€). ■■■

■ ■ ■ La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2019	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2020
Valeurs brutes	11 873	543	-	12 416
Amortissements	(9 916)	(166)	-	(10 082)
Valeur nette comptable	1 957	377	-	2 334

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
Terrains & Constructions	65 804	-	4 675	(73)	-	70 406
Autres immobilisations corporelles	206 773	570	36 148	(16 028)	-	227 463
TOTAL	272 577	570	40 823	(16 101)	-	297 869

4 • 4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
Autres titres	324	-	75	-	-	399
Prêts	2 585	-	270	(120)	-	2 735
Autres créances	264	-	3	-	-	267
TOTAL	3 173	-	348	(120)	-	3 401

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2019	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
Autres titres	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres créances	2	-	3	-	-	5
TOTAL	2	-	3	-	-	5

4 • 5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2019	Q.P. RÉSULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020
CERP France	390,6	6,6	-	-	397,2
TOTAL TITRES M.E.E.	390,6	6,6	-	-	397,2

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans les sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus.

4•6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2020	POIDS RELATIF 2020	IMMOB. EN VALEUR 2019	POIDS RELATIF 2019
Répartition	90 635	43,37%	90 496	43,57%
Soins à la personne	47 551	22,76%	47 191	22,72%
Solutions à l'officine	61 867	29,61%	60 631	29,19%
Solutions à l'industrie	9 155	4,38%	9 636	4,64%
Holdings	(247)	(0,12%)	(248)	(0,12%)
GROUPE	208 961	100,00%	207 706	100,00%

4•7 Stocks

Ils ont augmenté de + 6,70% en valeur brute (+ 21,1 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions sur stocks ont également augmenté, passant de 2 178 K€ à 7 730 K€. Suite à l'épidémie de Coronavirus, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées :

- Oxypharm + 1,21 M€ ;
- Cerp Rouen + 0,7 M€ ;
- Sanacorp + 3,0 M€ ;

4•8 Créances clients & autres créances

Les créances clients ont augmenté de + 1,86% en valeur brute (+ 9,7 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions sur clients douteux ont diminué de - 12,06% en valeur brute (- 0,6 M€).

Les provisions sur autres créances ont légèrement augmenté, passant de 55 K€ à 68 K€.

4•9 Impôt différé sur déficits reportables

A noter qu'un montant total de 19 250 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 17 336 K€ au 31 décembre 2019).

4•10 Valeurs mobilières de placement & disponibilités

A la clôture de l'exercice 2020, les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV pour un montant de 2 M€, de certificats de dépôts pour un montant de 2,5 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 5,1 ans au 31 décembre 2020, indexés sur des actions ou indices boursiers pour un montant de 25,25 M€ dont 10 M€ peuvent présenter des risques de perte en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, une dépréciation d'un montant de 1,855 M€ a été constatée dans la mesure où les conditions de marché en date du 31 décembre 2020 ont déclenché un risque de perte en capital.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 27,9 M€ contre 30,9 M€ un an plus tôt.

En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élèvent à 99,8 M€ contre 72,0 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Au total la trésorerie active est donc de 127,7 M€ contre 102,9 M€ à fin 2019. ■■■

■ 4•11 Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances.

4•12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2018	56 974	457	284 057	24 456	365 944
Variation du capital d'ASTERA	(1 183)				(1 183)
Distributions versées par ASTERA			(5 128)		(5 128)
Affectation résultat exercice précédent			24 456	(24 456)	-
Résultat de l'exercice				13 940	13 940
Autres variations			(99)		(99)
Au 31.12.2019	55 791	457	303 286	13 940	373 474

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 1,18 M€ sur 2019.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2019	55 791	457	303 286	13 940	373 474
Variation du capital d'ASTERA	(1 825)		-		(1 825)
Distributions versées par ASTERA			(3 909)		(3 909)
Affectation résultat exercice précédent			13 940	(13 940)	-
Résultat de l'exercice				13 903	13 903
Autres variations			67		67
Au 31.12.2020	53 966	457	313 384	13 903	381 710

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 1,83 M€ sur 2020.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette négative de 25 passant ainsi à 6 592.

4•13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2020	AU 31.12.2019
Provisions pour risques (a)	1 412	896
Provisions pour charges (b)	502	600
Provisions pour charges à caractère de dettes (c)	37 554	36 615
TOTAL	39 468	38 111

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Provision pour plans sociaux de 153 K€ chez Sanacorp Pharmahandel GmbH (vs 114 K€ fin 2019) ;
- Litiges salariaux pour 893 K€ (vs 782 K€ fin 2019)
- Litiges commerciaux pour 366 K€ (vs 0 K€ fin 2019).

Les montants par pôle sont les suivants :

- Pôle Répartition : 387 K€ (vs 274 K€ fin 2019) ;
- Pôle Soins à la personne : 156 K€ (vs 96 K€ fin 2019) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 128 K€ (vs 0 K€ fin 2019) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 741 K€ (vs 526 K€ fin 2019).

(b) Au cours de l'exercice 2020 le litige lié à la CFE d'Eurodep SAS a fait l'objet d'une reprise nette de provision de 98 K€ et se monte à 502 K€ à la clôture de l'exercice 2020.

(c) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2020	AU 31.12.2019
Pôle Répartition	31 995	31 644
Pôle Soins à la personne	3 360	2 952
Pôle Solutions à l'officine	1 212	1 128
Pôle Solutions à l'industrie	987	891
TOTAL	37 554	36 615

La hausse de la provision est de + 2,56 % ou + 939 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 8,9 M€ (vs. 8,7 M€ en 2019).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	54 700	54 658	+ 42	+ 0,1%
Pôle Soins à la personne	4 070	3 734	+ 336	+ 9,0%
Pôle Solutions à l'officine	1 746	1 497	+ 249	+ 16,6%
Pôle Solutions à l'industrie	1 248	1 039	+ 209	+ 20,1%
TOTAL	61 764	60 928	+ 836	+ 1,4%

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que – toutes choses étant égales par ailleurs - :

- Une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 5,8 M€ des engagements de retraite ;
- Et une hausse de 0,50 pt une baisse de (5,2 M€).

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	Pertes actuarielles à amortir	Gratifications d'ancienneté (incl. comptes sociaux)	Provision Retraites au bilan consolidé
TOTAL AU 31.12.2020	61 764	(24 740)	+ 530	37 554
TOTAL AU 31.12.2019	60 928	(24 910)	+ 597	36 615

■ ■ ■

4•14 Impôts différés

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2020	AU 31.12.2019
Pôle Répartition	2 638	2 342
Pôle Soins à la personne	1 288	807
Pôle Solutions à l'officine	89	85
Pôle Solutions à l'industrie	22	70
Holdings	-	-
TOTAL ACTIF	4 037	3 304

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2020	AU 31.12.2019
Pôle Répartition	977	1 195
Pôle Soins à la personne	-	-
Pôle Solutions à l'officine	300	225
Pôle Solutions à l'industrie	66	23
Holdings	313	347
TOTAL PASSIF	1 656	1 790
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET	2 381	1 514

3•15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2019	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	TOTAL 31.12.2020
Dettes auprès des établissements de crédit	69 261	2 227	(8 330)	63 158
Soldes créditeurs de banque	97 812	15 369	-	113 181
Emprunts crédit-bail	745	4 517	(4 242)	1 020
Participation des salariés	2 218	390	(684)	1 924
Autres dettes financières	300	28	(39)	289
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	170 336	22 531	(13 295)	179 572

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2020	TOTAL 31.12.2019
Pôle Répartition	160 901	146 374
Pôle Soins à la personne	9 199	9 527
Pôle Solutions à l'officine	8 304	12 321
Pôle Solutions à l'industrie	904	1 833
Holdings	264	281
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	179 572	170 336

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2020	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	63 158	14 168	48 990	-
Soldes créditeurs de banque	113 181	113 181	-	-
Emprunts crédit-bail	1 020	174	710	136
Participation des salariés	1 924	511	1 413	-
Autres dettes financières	289	289	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	179 572	128 323	51 113	136

5 • Notes relatives au compte de résultat (chiffres en milliers d'euros)

5•1 Chiffre d'affaires

L'activité du groupe ASTERA SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France, en Belgique et en Allemagne, appelée « Pôle Répartition » ;
- Le « Pôle Soins à la personne » qui comprend :
 - La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients ;
 - La distribution de produits médico-chirurgicaux, notamment de tous produits liés à l'incontinence et plus généralement de produits destinés au domaine médical.
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
 - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
 - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
 - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
 - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
 - Une activité de dépositaire de produits pharmaceutiques ;
 - Une activité de force de vente téléphonique ;
 - Une centrale d'achat.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.

En 2020, la répartition du chiffre d'affaires – par pôle d'activité – est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2020	POIDS RELATIF 2020	C.A. 2019	POIDS RELATIF 2019	VARIATION C.A. 2020/2019	VARIATION C.A. 2020/2019
Répartition (a)	4 744,5	88,9%	4 534,8	88,7%	+ 209,7	+ 4,6%
Soins à la personne (b)	131,2	2,5%	121,5	2,4%	+ 9,7	+ 8,0%
Solutions à l'officine (c)	38,3	0,7%	35,5	0,7%	+ 2,8	+ 7,9%
Solutions à l'industrie (d)	421,1	7,9%	417,5	8,2%	+ 3,6	+ 0,9%
GROUPE	5 335,1	100,0%	5 109,3	100,0%	+ 225,8	+ 4,4%

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe a progressé de + 4,4%.

(a) Pôle Répartition - L'activité du groupe y a progressé de + 4,6% :

- en Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de + 6,8% ;
- en France il a augmenté de + 1,8% et en Belgique de + 5,0%.

(b) Pôle Soins à la personne - Le chiffre d'affaires a cru de + 8,0%.

(c) Pôle Solutions à l'officine - Ce pôle a progressé de + 7,9%.

(d) Pôle Solutions à l'industrie - L'activité de ce pôle a augmenté de + 0,9%.

5•2 Charges d'exploitation

La hausse de + 4,3% des achats consommés étant inférieure à celle des ventes de marchandises du groupe (+ 4,4%), la marge commerciale augmente d'un exercice à l'autre (+ 5,8%).

Les frais généraux diminuent de - 3,0% et les charges de personnel, quant à elles, sont en hausse de + 2,5%.

Au global, l'ensemble des charges d'exploitation augmente de + 4,1% quand les produits d'exploitation augmentent de + 4,2%. Le groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 38,9 M€ en augmentation de + 6,2 M€ en valeur et de + 18,8% par rapport à l'exercice précédent. ■■■■

5•3 Contribution au résultat d'exploitation

L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2020	POIDS RELATIF 2020	RÉSULTAT EXPLOITATION 2019	POIDS RELATIF 2019	VARIATION EN VALEUR 2020/2019	VARIATION EN % 2020/2019
Répartition (a)	35 712,8	91,8%	30 950,9	94,5%	+ 4 761,9	+ 15,4%
Soins à la personne (b)	8 908,1	22,9%	5 148,2	15,7%	+ 3 759,9	+ 73,0%
Solutions à l'officine (c)	503,3	1,3%	717,0	2,2%	(213,7)	(29,8%)
Solutions à l'industrie (d)	(5 502,6)	(14,2%)	(3 142,6)	(9,6%)	(2 360,0)	(75,1%)
Holdings	(704,3)	(1,8%)	(921,4)	(2,8%)	+ 217,1	+ 23,6%
GROUPE	38 917,3	100,0%	32 752,1	100,0%	+ 6 165,2	+ 18,8%

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du groupe.

Sa contribution a fortement augmenté d'un exercice à l'autre :

- partie franco-belge : + 16,6 M€ en 2020 vs + 11,2 M€ en 2019 (+ 5,4 M€ soit + 48,2%) ;
- partie allemande : + 19,1 M€ en 2020 vs + 19,8 M€ en 2019 (- 0,7 M€ en valeur soit - 3,6%) ;

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur et son résultat d'exploitation a augmenté de + 3,8 M€ en valeur (+ 73,0%).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution a diminué de - 0,2 M€ (- 29,8%) par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est fortement négative (- 5,5 M€) et s'est fortement dégradée par rapport à l'exercice précédent.

5•4 Produits & Charges financiers

Les produits se composent de :

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2020	2019
Dividendes reçus	13	25
Produits de placement	0	0
Autres produits financiers	2 047	2 542
TOTAL	2 060	2 567

Les charges se composent de :

CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2020	2019
Intérêts débiteurs et charges assimilées	540	533
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	429	464
Intérêts des couvertures de taux	547	489
Escomptes accordés	8 010	8 084
Frais financiers crédit-bail	6	1
Autres charges financières	1 701	1 061
TOTAL	11 233	10 632

Le résultat financier se dégrade de - 1,1 M€ passant de - 8,1 M€ à - 9,2 M€.

L'analyse de la contribution au résultat financier - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2020	POIDS RELATIF 2020	RÉSULTAT FINANCIER 2019	POIDS RELATIF 2019	VARIATION EN VALEUR 2020/2019	VARIATION EN % 2020/2019
Répartition (a)	(8 994,1)	98,0%	(8 032,5)	99,6%	(961,6)	(12,0%)
Soins à la personne (b)	(104,5)	1,1%	(93,6)	1,2%	(10,9)	(11,6%)
Solutions à l'officine (c)	(165,2)	1,8%	(68,3)	0,8%	(96,9)	(141,9%)
Solutions à l'industrie (d)	3,6	(0,0%)	19,4	(0,2%)	(15,8)	(81,4%)
Holdings	86,8	(0,9%)	110,0	(1,4%)	(23,2)	(21,1%)
GROUPE	(9 173,4)	100,0%	(8 065,0)	100,0%	(1 108,4)	(13,7%)

Le pôle Répartition représente majoritairement le résultat financier du groupe avec - 9,0 M€, ce dernier étant essentiellement composé des escomptes accordés aux clients :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2020	POIDS RELATIF 2020	RÉSULTAT FINANCIER 2019	POIDS RELATIF 2019	VARIATION EN VALEUR 2020/2019	VARIATION EN % 2020/2019
Répartition - Allemagne	(6 848,4)	85,7%	(6 985,7)	86,7%	+ 137,3	+ 2,0%
Répartition - France & Belgique	(1 139,6)	14,3%	(1 074,5)	13,3%	(65,1)	(6,1%)
GROUPE	(7 988,0)	100,0%	(8 060,2)	100,0%	+ 72,2	+ 0,9%

5•5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2020	POIDS RELATIF 2020	RÉSULTAT COURANT 2019	POIDS RELATIF 2019	VARIATION EN VALEUR 2020/2019	VARIATION EN % 2020/2019
Répartition (a)	26 718,7	89,8%	22 918,4	92,8%	+ 3 800,3	+ 16,6%
Soins à la personne (b)	8 803,5	29,6%	5 054,6	20,5%	+ 3 748,9	+ 74,2%
Solutions à l'officine (c)	338,0	1,1%	648,8	2,6%	(310,8)	(47,9%)
Solutions à l'industrie (d)	(5 498,9)	(18,4%)	(3 123,3)	(12,6%)	(2 375,6)	(76,1%)
Holdings	(617,6)	(2,1%)	(811,4)	(3,3%)	+ 193,8	+ 23,9%
GROUPE	29 743,7	100,0%	24 687,1	100,0%	+ 5 056,6	+ 20,5%

Le résultat courant des entreprises intégrées augmente de + 5,1 M€ après prise en compte du résultat financier.

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du groupe avec + 26,7 M€ de résultat ; sa contribution augmente de + 3,8 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent :

- partie franco-belge : + 15,8 M€ en 2020 vs + 11,3 M€ en 2019 (+ 4,5 M€ soit + 39,8 %) ;
- partie allemande : + 10,9 M€ en 2020 vs + 11,6 M€ en 2019 (- 0,7 M€ en valeur soit - 5,7 %) ;

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur avec + 8,8 M€ en augmentation de + 3,7 M€ en valeur (+ 74,2 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution diminue de - 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est fortement négative et s'est de nouveau détériorée par rapport à l'exercice précédent.

5•6 Produits & Charges exceptionnels

Ils comprennent :

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHIFFRES EN K€)	2020	2019	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHIFFRES EN K€)	2020	2019
Opérations de gestion	71	105	Opérations de gestion (c)	3 516	1 423
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations incorporelles cédées	-	-
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations corporelles (a)	1 997	1 572	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations corporelles cédées (a)	1 136	1 170
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations financières	-	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations financières cédées	-	-
Reprises exceptionnelles de provisions (b)	-	1 430	Dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
TOTAL	2 068	3 107	TOTAL	4 652	2 593

En 2020 le résultat exceptionnel est de -2,6 M€ (vs + 0,5 M€ en 2019).

(a) Les opérations de cession d'actifs immobilisés corporels ont généré :

- un résultat net positif de 0,9 M€ en 2020 ;
- un résultat net positif de 0,4M€ en 2019.

(b) Lors de l'exercice précédent, une reprise de provision exceptionnelle d'un montant de 1.430 K€ a été comptabilisée chez Eurodep suite à l'abandon d'une créance commerciale avec un laboratoire.

(c) Tient compte de la comptabilisation du préjudice lié à la fraude chez CERP Rouen (Impact de 3,3 M€ dans les comptes du groupe ASTERA SA). ■■■

■ ■ ■ 5.7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2020	2019
Impôts sur les bénéfices	12 523	10 948
Impôts différés nets (a)	(437)	(373)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	12 086	10 575

(a) Le produit net de 437 K€ d'impôts différés sur 2020 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 610 K€ :

- Un produit net de 401 K€ lié aux retraitements dans le sous-groupe Sanastera ;
- Un produit net de 119 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 48 K€ lié aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable ;
- Un produit net de 42 K€ lié au retraitement de changement futur du taux d'IS .

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 173 K€ :

- Une charge nette de 157 K€ liée au retraitement des provisions réglementées ;
- Une charge nette de 16 K€ liée au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm, Oxypharm et Eurolease ;

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :

- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2020	2019
Résultat net des entreprises intégrées	15 074	14 626
Impôt sur les bénéfices	12 086	10 575
Résultat courant avant impôt	27 160	25 201
Charge d'impôt théorique à 28,0000% en 2020 (31,0000% en 2019)	7 605	7 812
Écarts sur différences permanentes (a)	488	541
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	624	572
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	2 617	1 238
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	55	(45)
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	649	441
Divers	48	16
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	12 086	10 575

(a) Charges non déductibles et produits non imposables.

5•8 Contribution au résultat net - part du groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du groupe.

CHIFFRES EN M€	2020	2019
Résultat Courant	29,7	24,7
+ Résultat Exceptionnel	(2,5)	0,5
- Impôts	(12,1)	(10,6)
= Résultat net entreprises intégrées	15,1	14,6
+ QP entreprises MEE		
- Dotation amort. écarts d'acquisition	(0,4)	(0,2)
= Résultat net de l'ensemble consolidé	14,7	14,4
- Intérêts minoritaires	0,8	0,5
= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	13,9	13,9

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2020	POIDS RELATIF 2020	RÉSULTAT NET-PDG 2019	POIDS RELATIF 2019	VARIATION EN VALEUR 2020/2019	VARIATION EN % 2020/2019
Répartition	15 547,1	111,8%	15 237,7	109,3%	+ 309,4	+ 2,0%
Soins à la personne	5 125,3	36,9%	3 052,2	21,9%	+ 2.073,1	+ 67,9%
Solutions à l'officine	(258,4)	(1,9%)	(24,1)	(0,2%)	(234,3)	(99,8%)
Solutions à l'industrie	(6 025,6)	(43,3%)	(3 630,8)	(26,0%)	(2 394,8)	(66,0%)
Mises en équivalence	6,6	0,0%	6,2	0,0%	+ 0,4	+ 6,5%
Holdings	(491,6)	(3,5%)	(701,3)	(5,0%)	+ 209,7	+ 29,9%
GROUPE	13 903,4	100,0 %	13 939,9	100,0%	(36,5)	(0,3%)

5•9 Résultat net par part sociale

	2020	2019	
Résultat net - part du groupe (en euros)	+ 13 903 360	+ 13 939 947	(0,3%)
Nombre de parts sociales	1 084 586	1 121 111	(3,3%)
RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)	+ 12,82	+ 12,43	+ 3,1%

■ ■ ■

6 • Autres informations (chiffres en millions d'euros)

6.1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés par ASTERA SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2020	2019
Engagements donnés relatifs aux emprunts	-	1,02
Engagements donnés relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur	-	0,33
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	10,3	9,50

ASTERA SA s'engage à garantir la continuité d'exploitation de la filiale Eurodep SAS.

Ceux supportés par Sophèse SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2020	2019
Engagements donnés relatifs aux emprunts	2,17	2,88

Ceux supportés et reçus par CERP Rouen SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2020	2019
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : <ul style="list-style-type: none"> D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque D'avaux et cautions (a) 	- 5,33	- 4,12
En contrepartie de lignes de crédit (b) sous forme : <ul style="list-style-type: none"> De lettres d'intentions 	33,50	33,50

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.

(b) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge.

Garantie de continuité d'exploitation des filiales belges : cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 29 mars 2021 signée par le président de CERP Rouen SAS.

ENGAGEMENTS REÇUS	2020	2019
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : <ul style="list-style-type: none"> De garanties à première demande De prises de nantissements 	18,23 27,95	18,21 29,78

Ceux supportés par Eurodep SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2020	2019
Concernant : <ul style="list-style-type: none"> Une garantie bancaire à 1^{ère} demande Une garantie globale bancaire de cautionnement douane 	1,47 0,07	1,82 0,07

ENGAGEMENTS REÇUS	2020	2019
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	10,3	9,50

La continuité d'exploitation d'Eurodep SAS est garantie par ASTERA SA.

Ceux reçus par Eurolease SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2020	2019
Engagements reçus relatifs aux emprunts	-	1,02

Ceux reçus par Oxypharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2020	2019
Engagements reçus relatifs aux emprunts	2,17	2,88

Ceux reçus par Isipharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2020	2019
Engagements reçus relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur	-	0,33

Ceux supportés par Sanacorp Pharmahandel GmbH sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2020	2019
En contrepartie d'emprunts inscrits au passif sous forme :		
• D'hypothèques d'immeubles	2,63	3,13
• Contrats locatifs	0,14	0,14

6•2 Pertes actuarielles

En ce qui concerne les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir s'élève à 24,7 M€ au 31.12.2020 (vs 24,9 M€ au 31.12.2019).

6•3 Contrats de couverture de taux

Sanacorp avait souscrit en 2015 de nouveaux contrats de couverture de taux à hauteur de 100 M€ sur 7 ans. La situation de l'ensemble des contrats au sein des groupes CERP Rouen SAS et Sanacorp est la suivante :

	2020	2019
Groupe CERP Rouen SAS :		
• Couverture de taux d'intérêts pour la filiale française (swaps)	-	-
• Couverture de taux d'intérêts pour la filiale belge (swaps)	-	-
Sanacorp Pharmahandel GmbH :		
• Couverture de taux d'intérêts pour l'acquisition von der Linde (swaps)	-	-
• Autres contrats de type swaps	130,0	130,0

L'impact de la juste valeur sur les contrats de couverture de taux est une perte latente de 2,32 M€ pour le groupe Sanacorp (vs 2,73 M€ en 2019).

6•4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2020 à :

- 89,5 K€ pour les organes d'administration (vs 112,3 K€ en 2019) ;
- 162,4 K€ pour les organes de surveillance (vs 152,3 K€ en 2019) ;
- 3 451,5 K€ pour les organes de direction (vs 3 277,8 K€ en 2019).

6•5 Honoraires des commissaires aux comptes

Ils se sont élevés en 2020 à 421,0 K€ pour l'ensemble du groupe ASTERA SA contre un montant de 430,9 K€ en 2019.

6•6 Effectifs

Au cours de l'exercice 2020, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2020	2019
Pôle Répartition	2 247	2 227
Pôle Soins à la personne	647	628
Pôle Solutions à l'officine	150	142
Pôle Solutions à l'industrie	302	304
TOTAL GROUPE	3 346	3 301

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal. ■■■■

■ ■ ■ 6•7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

7 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2019 et 2020 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des entreprises intégrées	15 074	14 626
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	46 207	40 352
• Variation des impôts différés	(437)	(373)
• Plus et moins-values de cession	(861)	(402)
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	59 983	54 203
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(15 155)	(2 447)
• Créances	(11 140)	(16 819)
• Dettes	35 554	14 684
= Variation du B.F.R.	9 259	(4 582)
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité	69 242	49 621
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(2 091)	(2 957)
• Corporelles	(43 751)	(50 958)
• Financières	(348)	(353)
Cessions d'immobilisations	2 117	1 827
Incidence des variations de périmètre (2)	(2 403)	(178)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(46 476)	(52 619)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(3 910)	(5 128)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(200)	(206)
Variation du capital en numéraire	(1 825)	(1 183)
Augmentation des emprunts et dettes financières	3 024	26 037
Diminution des emprunts et dettes financières	(9 158)	(24 313)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(12 069)	(4 793)
VARIATION DE TRÉSORERIE	10 697	(7 791)
Trésorerie d'ouverture	5 519	13 310
Trésorerie de clôture	16 216	5 519

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du groupe se monte à 60,0 M€ en 2020, soit une augmentation de + 5,8 M€ par rapport à l'exercice précédent (54,2 M€) essentiellement due à une augmentation des amortissements et provisions (+ 5,9 M€).

Le besoin en fonds de roulement augmentant de + 13,8 M€, il en ressort une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité de + 19,6 M€ (69,2 M€ vs. 49,6 M€ l'exercice précédent).

Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont sensiblement augmenté par rapport à l'exercice précédent (46,1 M€ vs. 54,2 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un décaissement de - 2,4 M€ (vs. un décaissement de - 0,2 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 2,1 M€ (vs. + 1,8 M€ l'an passé) ; au final les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont inférieurs à l'exercice précédent (46,4 M€ vs. 52,6 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie négatif de - 12,1 M€ (vs. un flux négatif de - 4,8 M€ l'exercice précédent) essentiellement du fait du remboursement d'emprunts bancaires.

Au final, la trésorerie nette du groupe a augmenté de + 10,7 M€ sur l'exercice 2020.

8 • Evènements post-clôture

• Acquisition de la société Leopold Fiebig GmbH & Co. KG

Le 1^{er} janvier 2021, notre filiale de répartition allemande Sanacorp Pharmahandel GmbH a fait l'acquisition de la société Leopold Fiebig GmbH & Co. KG, Répartiteur basé à Rheinstetten (Land du Bade-Wurtemberg).

• Contrôle de l'Autorité belge de la Concurrence

Depuis novembre 2016, une enquête a été ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique). La société collabore à cette enquête depuis l'origine.

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Cette communication est la première étape de l'ouverture d'une procédure de transaction conformément au Code de droit économique en vigueur en Belgique qui précise le montant des amendes et astreintes.

La société doit maintenant analyser avec ses conseils la documentation transmise et formuler ses commentaires d'ici au 25 mai 2021. A ce stade de démarrage de la procédure, la société CERP SA n'est pas en mesure d'en estimer l'impact financier potentiel. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de CERP SA au 31 décembre 2020. ■

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASTERA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Evénements post-clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la situation de la filiale CERP SA au regard de la procédure initiée par l'autorité belge de la concurrence.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 10 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT





Comptes sociaux



BILAN

Au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2020	NET AU 31.12.2019
Titres de participation	142 539		142 539	142 539
Titres mis en équivalence	71 877	14 722	57 154	59 565
Autres titres	35		35	35
Prêt				
Total immobilisations financières	214 451	14 722	199 729	202 139
Total immobilisations	214 451	14 722	199 729	202 139
Avances fournisseurs	27		27	
Créances clients				
Créances État				
Créances diverses				
Créances sociétés apparentées	6 564		6 564	1 990
Total créances	6 564		6 564	1 990
Banques	120		120	32
Total disponibilités	120		120	32
Charges constatées d'avance				
Total charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF	221 163	14 722	206 441	204 161

PASSIF	NET AU 31.12.2020	NET AU 31.12.2019
Capital social	53 966	55 791
Prime et boni fusion	457	457
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	136 690	132 294
Capital et réserves	197 057	194 487
Résultat de l'exercice	8 152	8 310
Provisions spéciales	910	910
Capitaux propres	206 119	203 707
Provisions pour risques et charges		
Autres dettes Ets de crédits		
Dettes financières diverses	237	250
Dettes fournisseurs	85	203
État		
Total dettes fiscales et sociales		
Autres		
Total dettes diverses		
TOTAL PASSIF	206 441	204 161

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Reprise sur provisions		
Autres produits	29	35
Total des produits (1)	29	35
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	691	911
Impôts et taxes assimilés	1	1
Autres charges		
Total des charges (2)	692	912
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	(663)	(877)
Produits financiers (4)	11 574	11 555
Charges financières (5)	2 759	2 368
Résultat financier (6 = 4 - 5)	8 815	9 187
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	8 152	8 310
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
Total des produits exceptionnels (8)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (9)		
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)		
Impôts sur les bénéfices (11)		
Total des produits (1 + 4 + 8)	11 602	11 590
Total des charges (2 + 5 + 9 + 11)	3 450	3 280
BÉNÉFICE	8 152	8 310

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2020

I - Les faits marquants de l'exercice

1. Crise Sanitaire

Suite à l'épidémie de Coronavirus, le Groupe ASTERA a continué à mettre en œuvre son plan de continuité d'activité.

Nos activités nous amènent à assurer les livraisons de médicaments et produits de santé ainsi que les services associés auprès des pharmacies d'officine et parapharmacies dans le respect des obligations de service public.

Cette activité étant essentielle en période de crise, des mesures ont été prises pour permettre la continuité des livraisons auprès de nos clients tout en appliquant les mesures de protection assurant la sécurité sanitaire de nos salariés.

Impacts financiers dans les comptes 2020 concernant :

- le compte de résultat : Non significatifs.
- les mesures de soutien : nous n'avons pas bénéficié de prêt garanti par l'état ni de mesures financières de soutien de report d'échéances.

À ce jour, il n'est pas possible d'apprécier quels seront en 2021 les impacts financiers ; ils dépendront notamment de la durée de l'épidémie et des mesures gouvernementales.

Néanmoins, à la date d'arrêt des comptes, la direction d'ASTERA n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues

pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêt des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation.

Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux

propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas. ■■■

III - Notes sur le bilan

1. Immobilisations et amortissements

Immobilisations corporelles et incorporelles : Néant.

Crédit bail : Néant.

Immobilisations financières

Participations évaluées par mise en équivalence :

- **Sophese** : Les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 345 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2020 passe à 86,48%.
- **Eurodep, Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés** : Les acquisitions de l'exercice concernent uniquement la variation de l'écart d'équivalence.

Suite à ces mouvements et aux variations de capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé de - 11,96 M€ à - 14,72 M€, montant inférieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2019 ce qui a eu pour conséquence une dépréciation de 2,76 M€.

Autres participations :

- **Sanastera S.p.a.** : Pas de mouvement sur cet exercice.
- **Cerp France** : Pas de mouvement sur cet exercice.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

3. Stocks

Néant.

4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

Se reporter au tableau 4.

5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent des frais divers.

8. Capital

Il est composé de 1 077 994 parts sociales ordinaires à 50 € et de 6 592 parts sociales à avantage particulier à 10 €, il a diminué de 1 825 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires.

	ENTRÉES	SORTIES
Nouveaux sociétaires	190 500	
Souscriptions libres	1 218 900	
Affectation participation Coopérative	1 346 150	
Revalorisation de la part sociale	-	
Sorties suite à cessations d'activité		4 580 550
TOTAL	2 755 550	4 580 550

9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

11. Provisions réglementées

Elles concernent l'amortissement dérogatoire de 910 K€ sur des frais d'acquisition de titres qui ont été immobilisés précédemment.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale.

Se reporter au tableau 5.

13. Provisions pour risques et charges

Néant.

14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

- le poste « à 2 ans maxi origine » représente des crédits bancaires à court terme.

IV - Notes sur le compte de résultat

1. Autres produits, productions de services et transferts de charges

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

3. Résultat financier

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	11 564 K€
Des autres produits et charges	10 K€
Dotation provision sur titres	- 2 759 K€

4. Produits et charges exceptionnels

Néant.

5. Impôts sur les bénéfices

En raison d'un résultat fiscal négatif, il n'y a pas d'impôts sur les bénéfices de comptabilisés sur cet exercice.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 28 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT
Résultat courant avant IS	8 152	Néant	8 152
Résultat exceptionnel		Néant	
TOTAL	8 152		8 152

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT
Impôt dû sur (a)		
Amortissements dérogatoires	910	(255)
Déficit fiscal cumulé	(5 874)	1 644
Impôt payé d'avance sur (b)		
Néant		
Situation fiscale différée nette (a) - (b)	(4 964)	1 389
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

Le taux d'impôt appliqué est de 28%.

V - Autres informations

1. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 76,6 K€.

2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	85 K€
Etat	Néant
Groupe	NS

3. Produits à recevoir

Créances	Néant
----------	-------

4. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées :

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de bilan

Actif : comptes courants et comptes rattachés	6 564 K€
Passif : comptes courants et comptes rattachés	Néant

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de résultat

Produits d'exploitation	28 K€
Charges d'administration de la société	- 339 K€
Dividendes perçus	11 564 K€
Autres produits financiers	10 K€
Dotation provision sur titres mis en équivalence	- 2 759 K€

b) Parties liées :

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

5. Engagements

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements donnés relatifs aux emprunts	Néant
Engagements donnés relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur pour la filiale Isipharm	Néant
Garantie la continuité d'exploitation de la Filiale Eurodep. Cet engagement a été formalisé par une lettre de soutien en date du 29 mars 2021 signée par le président du Conseil d'administration d'ASTERA	-
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires Eurodep	10,3 M€
ENGAGEMENTS REÇUS	Néant

IMMOBILISATIONS 2020

(en milliers d'euros)

Tableau 1

	VALEUR BRUTE AU 31.12.19	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.20
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	AUTRES SORTIES	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'Établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers							
Matériel et outillage							
Matériel de transport							
Mobilier et matériel de bureau							
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières							
Participations mises en équivalence	71 529	348					71 877
Participations	142 539						142 539
Créances sur participations							
Autres titres immobilisés	27						27
Prêts et autres immobilisations financières	8						8
TOTAL	214 103	348					214 451

PROVISIONS 2020

(en milliers d'euros)

Tableau 2

	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2019	DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			REPRISES DE L'EXERCICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2020
			EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP.		EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
Provisions réglementées										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires	910								910	
Provisions pour risques et charges										
Litiges et risques impôts										
Autres										
Provisions pour dépréciation										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	11 964	2 759		2 759					14 722	
Sur comptes divers										
TOTAL	12 873	2 759		2 759					15 632	

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2020

(en milliers d'euros)

Tableau 3

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVI- DENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVA- LENCE					
Filiales françaises											
Sophese	12 548	56 851	86%			36 747			-	1 429	1 064
Eurodep	750	(9 029)	100%			(9 876)			411 290	(6 991)	
Eurolease	1 000	4 811	100%			17 982			18 278	(173)	
Les Pharmaciens Associés	1 453	5 724	100%			5 481			7 429	886	500
Première Ligne	68	2 058	100%			1 840			2 884	454	
Centrale des Pharmaciens	1 000	5 027	100%			4 980			34 429	505	300
CERP France	427	1 193	33%	159	159				1 198	20	
Filiales étrangères											
Sanastera	282 865	610 305	50%	142 342	142 342				-	31 360	9 700
Participations françaises et étrangères											
				65	65						

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

(en milliers d'euros)

Tableau 4 CRÉANCES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		DETTES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		
		- 1 an	+ 1 an			- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Créances actif immobilisé				Emprunts et dettes financières				
Prêts (1)				A 2 ans maxi origine Ets financiers				
Autres	8	8		A plus de 2 ans origine Ets financiers				
Créances sur participations				Avances et acomptes bloqués				
Créances actif circulant				Autres dettes				
Clients douteux				Avances et acomptes reçus				
Clients et comptes rattachés (2)				Fournisseurs et comptes rattachés	85	85		
Personnel				Personnel et comptes rattachés				
État				Dettes fiscales et sociales				
Groupe	6 564	6 564		Groupe				
Autres	27	27		Dettes diverses	237	237		
Charges constatées d'avance				Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 600	6 600		TOTAL	322	322		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.

(2) Dont effets à recevoir.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES avant affectation des résultats

(en milliers d'euros)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2020	2019	VARIATION
Capital	53 966	55 791	(1 825)
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	38	38	
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVL	274	274	
Réserve facultative	136 690	132 294	4 395 ⁽¹⁾
Résultat de l'exercice	8 152	8 310	(158)
Provision pour hausse de prix			
Amortissements dérogatoires	910	910	
TOTAL	206 119	203 707	2 412

(1) Suite aux résolutions adoptées par l'AG de juin 2020.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau 6	2016	2017	2018	2019	2020
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	58 338	59 324	56 974	55 791	53 966
Nombre de parts sociales	1 195 950	1 191 887	1 144 893	1 121 111	1 084 586
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires net HT					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 123	10 225	14 732	10 678	10 911
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 438	12 004	14 359	8 310	8 152
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	5 303	5 639	5 129	3 915	3 964
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,46	8,58	12,87	9,52	10,06
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8,73	10,07	12,54	7,41	7,52
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,25	0,50	0,50	0,25	0,25
Personnel					
Nombre de salariés (heures payées en ETP*)	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Oeuvres sociales) (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-

* Equivalent Temps Plein.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTERA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 10 mai 2021

Les commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CERP Rouen SAS

Personnes concernées : A. Pinton, M. Ayrat, C. Roudières, D. Lefoulon, C. Lefevre, E. Flahaut, G. Clément, administrateurs communs, ainsi que O. Bronchain directeur général de la société Astera SA et président de la société CERP Rouen SAS.

Convention de trésorerie :

- **Nature et objet** : Les sociétés Astera SA et CERP Rouen SAS déterminent le premier jour de l'exercice, soit le 1^{er} janvier de chaque année, le montant permanent prévu de l'excédent de trésorerie de la société Astera pendant toute la durée de l'exercice. Ce montant est bloqué sur un compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés.
- **Modalités** : Le taux de rémunération est le taux de rendement moyen de la trésorerie placée de CERP Rouen SAS de l'exercice minoré de 30 points de base, sans qu'il ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Le montant de l'excédent de trésorerie bloqué pour l'exercice a été fixé à 1 000 000 €.

En complément, tout mouvement de trésorerie fluctuant et non permanent sera centralisé et géré par CERP Rouen SAS. Pour ce faire, un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés.

Le taux de rémunération du compte courant est fixé au taux EONIA annuel moyen de l'exercice sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Le taux EONIA annuel moyen ne pourra être inférieur à 0,10 %.

MODALITÉS POUR L'EXERCICE 2020	CERP ROUEN SAS
COMPTE COURANT BLOQUÉ	
Solde au 31 décembre 2020	+ 1 000 000 €
Intérêts en 2020	+ 6 200 €
COMPTE COURANT	
Solde au 31 décembre 2020	+ 5 181 244 €
Intérêts en 2020	+ 3 445 €

- : charge ou dette pour Astera + : produit ou créance pour Astera.

Convention de gestion :

- **Nature et objet** : Convention administrative de refacturation des services rendus par les collaborateurs CERP Rouen SAS assurant l'ensemble des services administratifs nécessaires au fonctionnement de la société Astera, et principalement la comptabilité générale, la gestion des parts sociales, l'administration juridique et la communication.

- **Modalités** : Les salaires bruts chargés plus une quote-part de 10% des frais généraux sont refacturés avec application d'une clé de répartition en fonction d'unités d'œuvre (ex : nombre de lignes comptables saisies...).

Par ailleurs, il est procédé à la refacturation d'une quote-part de 50% de la rémunération toutes charges comprises de Monsieur Armand Pinton, Président du Conseil d'administration d'Astera et Président du Comité de surveillance de CERP Rouen SAS, majorée d'un coefficient de 1,02.

Le montant total pris en charge par votre société au titre de cette convention s'établit à 338 970 €.

Avec la société Sanastera S.p.A

Personnes concernées : G. Clément, M. Ayrat, E. Flahaut, C. Roudières administrateur commun, ainsi que A. Pinton, président d'Astera SA et vice-président du Conseil de Surveillance de Sanastera S.p.A et O. Bronchain, directeur général de la société Astera SA et président du directoire de Sanastera S.p.A.

Convention de trésorerie courante :

- **Nature et objet** : convention de trésorerie entre Astera SA et Sanastera S.p.A pour effectuer tous mouvements et transferts de trésorerie nécessaires à la marche normale de la société Sanastera S.p.A.

- **Modalités** : Pour ce faire, un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés. Les différentes opérations sont enregistrées selon leur date de valeur, tant au débit qu'au crédit. Les intérêts sont calculés au taux EURIBOR 1 mois annuel moyen augmenté de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Il est convenu que si le calcul EURIBOR 1 mois augmenté de 20 points de base donne un résultat négatif, alors celui-ci est flooré à 0.

MODALITÉS POUR L'EXERCICE 2019	SANASTERA S.P.A
Solde au 31 décembre 2020	+ 379 687 €
Intérêts en 2020	0 €

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 10 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste Vaillant

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement
de mon officine.
Développer mon activité de maintien
à domicile.
M'investir dans les nouvelles missions.



Optimiser la gestion de mon officine.
Dynamiser mon espace de vente
et ma stratégie commerciale.
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou
02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen •
Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Fotolia.

